

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1974,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 36

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Henri HENNEGUELLE

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Joseph Raybaud, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, André Armengaud, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Roger Gaudon, Henri Hennequelle, Gustave Héon, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, Gaston Monnerville, René Monory, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexe 40),
686 (tome XXIII) et in-8° 52.

Sénat : 38 (1973-1974).

Lois de finances. — Postes-Télécommunications.

SOMMAIRE

	Pages
ANALYSE DES GRANDES MASSES DU PROJET DE BUDGET ANNEXE POUR 1974.	5
Présentation générale	5
I. — <i>Les dépenses</i>	7
A. — Charges de fonctionnement	7
B. — Les dépenses en capital	17
II. — <i>La couverture des dépenses</i>	20
A. — Les produits de première section	20
B. — Les ressources en capital	21
III. — <i>Tableaux récapitulatifs et comptes par branches</i>	23
EXAMEN CRITIQUE DU PROJET DE BUDGET DES P.T.T.	33
CHAPITRE PREMIER. — L'effort de modernisation des services.	34
I. — <i>Les services postaux</i>	34
A. — L'association des usagers au service	34
B. — Les mesures d'amélioration des conditions de travail.....	35
II. — <i>Les services financiers</i>	36
A. — Les variations de trafic	36
B. — Les conséquences de l'automatisation des chèques postaux.....	38
III. — <i>Les Télécommunications</i>	41
A. — Ecoulement du trafic	41
B. — L'automatisation	42
C. — Les abonnements nouveaux	42
D. — Les perspectives en matière de commutation électronique.....	44
E. — Un financement supplémentaire : les avances remboursables.....	45
CHAPITRE II. — Des anomalies persistantes.	50
I. — <i>La situation des chèques postaux</i>	50
II. — <i>Les charges indues supportées par la Poste</i>	52
III. — <i>Le besoin de financement.</i>	53
IV. — <i>Des inquiétudes en ce qui concerne le personnel</i>	54
Observations de la Commission	57
Annexes au rapport	61

MESDAMES, MESSIEURS,

Il m'appartient, cette année à nouveau, de vous présenter l'analyse et les commentaires qui en résultent du projet de budget de l'Administration des P.T.T. pour 1974.

Vous trouverez dans l'analyse critique du projet soumis à votre approbation des observations qui peuvent vous apparaître comme des « redites » et que j'ai le devoir de présenter, cette année encore.

Avant d'entamer le fond de mon propos, je voudrais faire deux remarques.

La présentation budgétaire publiée depuis 1970 trouve sa consécration dans la réforme touchant les structures du Ministère. Aussi, le budget de 1974 comporte-t-il, comme les trois précédents, des comptes budgétaires pour la branche Poste et Services financiers, pour la branche Télécommunications et pour la branche Services généraux.

Cette présentation a encore été améliorée puisque est intervenue en 1973 une réforme de la nomenclature des recettes et dépenses de l'Etat, entreprise notamment pour les besoins de la comptabilité nationale. Cette réforme aboutit, pour le budget annexe des P.T.T., à un remodelage des lignes budgétaires de telle sorte que, pour les dépenses de fonctionnement (première section), chaque branche dispose, dans chaque chapitre correspondant à une grande catégorie de dépenses, d'un article bien individualisé contenant toutes les dotations de l'espèce. En deuxième section (opérations en capital), le regroupement est encore plus important puisque chaque branche disposera d'un chapitre unique d'équipement.

Cette nouvelle nomenclature donne une classification des dépenses selon deux dimensions :

- d'une part, une classification par destination, c'est-à-dire par secteur d'activité ou par programme d'action. Ce sera l'objet de la division en articles et sous-articles budgétaires;
- d'autre part, une classification par nature, avec une division en paragraphes et sous-paragraphes.

Je rappellerai, en outre, que la comptabilité analytique ayant permis de donner une description des résultats d'exploitation et des opérations en capital, puis de bâtir des comptes prospectifs d'exploitation et d'opérations

relatifs aux trois fonctions principales, Poste, Télécommunications et Services financiers, les dépenses des Services généraux ont pu être ventilées entre ces trois fonctions.

Cela dit, la première partie de mon rapport comportera une analyse par grandes masses, la seconde partie une analyse plus détaillée faisant ressortir ce que je considère, tout à la fois, comme des aspects positifs et comme des insuffisances de ce projet qui doit traduire, pour 1974, une politique gouvernementale en matière de Postes et Télécommunications.

Enfin, pour respecter une tradition vieille de plusieurs années, un certain nombre d'annexes sont publiées *in fine* pour éclairer certains aspects particuliers dans la gestion de l'entreprise P.T.T.

PREMIÈRE PARTIE

**ANALYSE DES GRANDES MASSES
DU PROJET DE BUDGET ANNEXE POUR 1974**

Les éléments constitutifs du projet de budget annexe des P.T.T., rapprochés de ceux du budget actuellement en cours d'exécution, peuvent être regroupés dans le tableau ci-dessous :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1974	BUDGET de 1973	VARIATIONS	
			En valeur absolue	En pourcentage
(En millions de francs.)				
PREMIÈRE SECTION :				
<i>Fonctionnement.</i>				
A. — Charges.				
Dépenses proprement dites	21.591,1	18.250,7	+ 3.340,4	+ 18,3
Amortissements	2.629	2.245	+ 384	+ 17,1
Prestations de services entre fonctions principales	2.310,2	2.090,5	+ 219,7	+ 10,5
Ecritures diverses de régularisation (1)	330	280	+ 50	+ 17,9
Total des charges	26.860,3	22.866,2	+ 3.994,1	+ 17,5
B. — Produits :				
Recettes proprement dites	25.160,5	21.173,6	+ 3.986,9	+ 18,8
Travaux faits par l'administration pour elle-même	938	868	+ 70	+ 8,1
Prestations de services entre fonctions principales	2.310,2	2.090,5	+ 219,7	+ 10,5
Total des produits	28.408,7	24.132,1	+ 4.276,6	+ 17,7
C. — Excédent d'exploitation (B-A) .	1.548,4	1.265,9	+ 282,5	+ 22,3

(1) Cette écriture de régularisation correspond aux biens et services achetés sur crédits de deuxième section et non incorporés aux immobilisations.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1974	BUDGET de 1973	VARIATIONS	
			En valeur absolue	En pourcentage
(En millions de francs.)				
DEUXIÈME SECTION :				
<i>Opérations en capital.</i>				
A. — Dépenses :				
Remboursements d'emprunts	560,8	493,9	+ 66,9	+ 13,5
Equipements commandés à l'industrie (2)	7.638,6	6.119	+ 1.519,6	+ 24,8
Productions d'immobilisations par l'administration pour elle-même ...	938	868	+ 70	+ 8,1
Total des dépenses	9.137,4	7.480,9	+ 1.656,5	+ 22,1
B. — Ressources :				
Excédent d'exploitation	1.548,4	1.265,9	+ 282,5	+ 22,3
Amortissements	2.629	2.245	+ 384	+ 17,1
Financement à déterminer	4.630	3.690	+ 940	+ 25,5
Ecritures diverses de régularisation	330	280	+ 50	+ 17,9
Total des ressources ...	9.137,4	7.480,9	+ 1.656,5	+ 22,1

(2) Y compris les bâtiments et les terrains.

En ce qui concerne les prestations de services entre fonctions principales qui figurent dans le premier tableau ci-dessus, leur prise en compte est la conséquence de la répartition budgétaire impliquant le remboursement par chacune des fonctions principales des services qui lui sont rendus par les autres. Au niveau global du budget annexe pris dans son ensemble, les sommes payées à ce titre se retrouvent en recettes pour le même montant et n'ont pas d'influence sur l'excédent d'exploitation de l'ensemble. Les chapitres de produits et de charges correspondant à ces prestations entre fonctions principales doivent cependant exister pour permettre à chaque fonction principale d'y imputer les sommes dues et reçues.

Compte tenu de ces remarques, on peut observer que les recettes d'exploitation croissent plus que les dépenses, de sorte que l'excédent destiné aux investissements augmentera de 22,3 % en 1974.

I. — LES DÉPENSES

A. — Les charges de fonctionnement.

Elles comportent les principaux postes suivants :

NATURE DES CHARGES	PROJET de budget pour 1974	BUDGET de 1973	VARIATIONS	
			En valeur absolue	En pourcentage
(En millions de francs.)				
Frais de personnel (1)	13.780,8	11.948	+ 1.832,8	+ 15,3
Impôts et taxes	376,6	336,9	+ 39,7	+ 11,8
Travaux, fournitures et services exté- rieurs (2)	1.983,8	1.588,5	+ 395,3	+ 24,9
Transports et déplacements	913,9	792,7	+ 121,2	+ 15,3
Frais divers de gestion	110,1	80,8	+ 29,3	+ 36,4
Frais financiers :				
— intérêts des emprunts	1.136,7	712,1	+ 424,6	+ 59,6
— intérêts à servir aux déposants à la Caisse nationale d'épargne ..	3.041,7	2.599,2	+ 442,5	+ 17
Charges exceptionnelles	247,5	192,5	+ 55	+ 28,6
Amortissements	2.629	2.245	+ 384	+ 17,1
Prestations de services entre fonc- tions principales	2.310,2	2.090,5	+ 219,7	+ 10,5
Ecritures diverses de régularisation .	330	280	+ 50	+ 17,9
Total des charges	26.860,3	22.866,2	+ 3.994,1	+ 17,5

(1) Y compris les charges sociales et les œuvres sociales.

(2) Y compris les loyers versés aux sociétés de financement des Télécommunications.

En faisant abstraction, au niveau global du budget annexe, des presta-
tions de services entre fonctions principales, on constate que les charges
s'accroissent de 18,2 % par rapport à 1973. L'augmentation des dépenses
a donc été limitée, cette limitation étant d'ailleurs plus marquée pour les
dépenses de fonctionnement des services, notamment pour les charges de
personnel, que pour les catégories de dépenses où l'administration des P.T.T.

subit purement et simplement les hausses de prix (loyers), ou la hausse du loyer de l'argent (intérêts des emprunts, intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne).

A noter que l'augmentation des dépenses de travaux, fournitures et services extérieurs est due en majeure partie aux loyers versés aux sociétés de financement des Télécommunications.

A signaler également la forte augmentation du poste intérêts des emprunts, répercussion directe du niveau très élevé des emprunts souscrits en 1973 et à souscrire en 1974.

1° LES CHARGES DE PERSONNELS

Elles représentent 51,3 % du total des charges. Leur progression (15,3 %) par rapport à 1973 est due en particulier à :

a) *Mesures acquises :*

En millions de francs

— l'extension en année pleine du coût des recrutements échelonnés en 1973, ainsi que celui des revalorisations des rémunérations publiques prévues du 1 ^{er} septembre 1972 jusqu'à la fin de l'année 1973.....	887,6
— l'application des textes :	
— Décret n° 70-78 du 27 janvier 1970 instituant différentes échelles de rémunérations pour les catégories C et D des fonctionnaires de l'Etat et décret 70-79 du 27 janvier 1970 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C et D	64,6
— Application de la circulaire interministérielle du 2 février 1970 relative aux majorations indiciaires des auxiliaires	3,1
— Décret n° 72-1230 du 29 décembre 1972 portant fixation pour l'année 1973 du plafond des cotisations de Sécurité sociale	8,4
— Décret n° 72-498 du 22 juin 1972 relatif à la fixation et à la révision de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat	0,5
— Décret n° 73-88 du 26 janvier 1973 relatif à l'assurance vieillesse des bénéficiaires de la majoration de l'allocation de salaire unique	6,8

— Décret n° 73-211 du 28 février 1973 relatif à la fixation et à la révision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat (catégorie B)	47,2 (1)	
— Décrets n° 72-701 du 28 juillet 1972, n° 72-1170 du 27 décembre 1972 et n° 72-1248 du 30 décembre 1972 relatifs aux prestations familiales ..	} 49 (2)	
— Décrets nos 72-530 et 72-531 du 29 juin 1972 relatifs à l'allocation de salaire unique et à l'allocation de la mère au foyer		
— Décret n° 72-532 du 29 juin 1972 relatif à l'allocation pour frais de garde		
— Décrets nos 72-83, 72-84, 72-85 du 29 janvier 1972 et n° 72-1227 du 29 décembre 1972 relatifs à diverses mesures en faveur des mineurs infirmes ou handicapés		
— Décret n° 72-533 du 29 juin 1972 fixant les conditions d'attribution de l'allocation-logement et de la prime de déménagement		
— Décrets n° 72-526 et n° 72-527 du 29 juin 1972 relatifs au mode de calcul de l'allocation-logement.		
— l'ajustement des crédits évaluatifs ou provisionnels concernant :		
— la prime de transport payée aux agents affectés dans la région parisienne	0,8	
— la cotisation versée au titre des prestations familiales à la Caisse nationale des allocations familiales	} 7,9	
— la cotisation versée au titre du fonds national d'aide au logement.....		
— le supplément familial de traitement.....	1,5	
Totaux	189,8	887,6
Total général des mesures acquises...	<u>1.077,4</u>	

Au total, les mesures acquises décrites ci-dessus se monteront à 1.077,4 millions de francs, soit 7,8 % des charges de personnel en 1974.

(1) Le coût réel de cette mesure est évalué à 77,2 millions de francs; une provision de 30 millions de francs prévue au chapitre 61-09 couvre partiellement ce coût.

(2) Le coût réel de cette mesure est évalué à 59 millions de francs; une provision de 10 millions de francs prévue au chapitre 61-09 couvre partiellement ce coût.

b) *Les mesures nouvelles* correspondant à cette catégorie représentent 5,3 % des charges de personnel et 2,7 % de l'ensemble des charges du budget annexe des P.T.T.

Ces mesures nouvelles comprennent :

— la dotation pour majoration des traitements au cours de l'année 1974, y compris les charges sociales correspondantes	555	millions
— la création de 3.598 emplois nouveaux	100,5	—
— des mesures indemnitaires en faveur de tout ou partie des personnels P.T.T. (dont le détail est donné dans l'annexe I)	73,3	—
dont l'augmentation du taux de la prime annuelle de résultat d'exploitation, qui passe de 1.000 F à 1.090 F;		
— des mesures catégorielles visant essentiellement, à la poursuite de l'implantation du grade d'agent d'administration principal et la création du grade de conducteur de travaux dans les services de la distribution du transbordement et des lignes.....	2,6	—
— la majoration du crédit destiné aux œuvres sociales.	17,9	—

Pour apprécier l'effort global de l'administration en matière d'œuvres sociales, il convient d'ajouter aux crédits de fonctionnement (112 millions en incluant les 17,9 millions ci-dessus), les programmes d'équipement pour le logement du personnel et la construction de bâtiments concernant des réalisations à caractère social, qui s'élèveront en 1974 à 81 millions. Au total, les crédits sociaux de l'administration atteindront ainsi 193 millions.

Les créations d'emplois.

Elles ont été portées à 3.598 pour 1974, ce qui représente 1 % des effectifs actuels.

Ce nombre de créations a été volontairement limité au strict nécessaire; il apparaît faible si on le rapproche des résultats attendus de l'activité (+ 4 % à la Poste, et surtout + 15 % aux Télécommunications), ce qui risque de conduire manifestement à une dégradation du service si la productivité n'augmente pas parallèlement.

**Comparaison des accroissements d'activité et des créations d'emplois à la Poste,
aux Télécommunications et aux Services financiers.**

(Services d'exploitation directe.)

ANNEES	POSTE			TELECOMMUNICATIONS			SERVICES FINANCIERS		
	Accroissement d'activité (1)	Créations d'emplois		Accroissement d'activité (2)	Créations d'emplois		Accroissement d'activité (3)	Créations d'emplois	
		En valeur absolue	En pourcentage d'accroissement		En valeur absolue	En pourcentage d'accroissement		En valeur absolue	En pourcentage d'accroissement
1967	3,8	3.384	2,3	6,4	1.551	1,5	8,2	980	3,7
1968	0,6	8.025	5,3	10,3	3.356	3,2	4,5	2.255	8,2
1969	4	4.324	2,7	18 (4)	1.594	1,4	7,8	2.235	7,4
1970	1,6	3.300	1,7	12,2	652	0,6	3,8	482	1,5
1971	3,2	3.390	2	13,4	1.150	1	1,6	1.078	3,25
1972	3,6	3.437	1,9	14	407	0,4	4,1	163	0,5
1973	4,2	3.032	1,7	14	451	0,4	5,1	— 541	— 1,6
1974	4	3.824	1,96	15	1.712	1,5	3	— 1.936 (5)	— 4,86

- (1) Exprimé en variation du trafic postal.
- (2) Exprimé en variation du trafic téléphonique.
- (3) Exprimé en variation du nombre d'opérations des chèques.
- (4) Compte tenu de la modification du rythme des impulsions.
- (5) Automatisation des grands centres (Paris-Lille-Lyon) encore exploités en « manuel ».

La comparaison, année par année, des accroissements d'activité et des créations d'emplois, fait apparaître en effet des écarts impossibles à combler par des gains de productivité normaux, de sorte que, dans tous les services, la qualité du service ne peut que s'en ressentir, particulièrement à la Poste. Pour les Services financiers, l'automatisation du service permet un gain de productivité et libère des emplois qui n'apparaissent pas directement dans les créations nouvelles mais sont néanmoins disponibles pour renforcer les autres services et notamment la Poste.

Les 3.598 créations d'emplois, échelonnées en 1974 de la façon suivante :

671 en année pleine (y compris la conversion des heures d'auxiliaires de renfort);

1.212 au 1^{er} avril;

665 au 1^{er} juillet;

1.050 au 1^{er} octobre;

ne constituent finalement qu'une charge nouvelle de 100,5 millions de francs, soit 0,7 % des charges de personnel prévues au projet de budget de 1974 et 0,4 % des charges totales du budget annexe.

Les usagers peuvent donc légitimement être inquiets des conséquences de cette compression excessive du recrutement au moment où le service du public n'est pas exempt de critiques et où la mécanisation des tâches reste très limitée sur l'ensemble du territoire.

A ce nombre de créations nettes d'emplois, il faut ajouter deux mesures de transformations d'auxiliaires en titulaires sans répercussion sur le niveau général des emplois. Ces mesures répondent à deux soucis distincts : l'un d'ordre social : la titularisation de 800 auxiliaires, l'autre visant à l'amélioration de la qualité de service :

— *La titularisation de 800 auxiliaires.*

Cette mesure à caractère social, doit permettre la titularisation au grade d'agent de bureau, de 800 auxiliaires utilisés jusqu'ici de façon permanente depuis plusieurs années. Elle est « gagée » par la suppression d'un contingent d'heures d'auxiliaires de renfort équivalent à ces 800 emplois.

— *La création de 500 emplois par transformation d'heures d'auxiliaires des services postaux*, mesure visant à améliorer la qualité du service.

Cette mesure vise à réduire le nombre d'auxiliaires occasionnels (à la qualification et au rendement moindres) dans les services postaux et se traduit par la création de 500 emplois de titulaires (200 agents d'administration et agents d'exploitation, 300 préposés et préposés conducteurs). Cette mesure est également gagée par la suppression corrélative d'heures d'auxiliaires.

La majoration des traitements et des prestations familiales.

Elle entre pour 555 millions de francs dans les mesures nouvelles relatives aux dépenses de première section.

Cette somme constitue une provision destinée à couvrir les augmentations de traitements et salaires, la majoration des prestations familiales et la mise en application de la réforme de la catégorie B.

La majoration de la prime de résultat d'exploitation.

Il est proposé de porter le taux de cette prime uniforme de 1.000 F à 1.090 F, soit + 9 %; elle avait été majorée en 1973 et portée de 920 F à 1.000 F.

Les crédits sociaux.

Leur accroissement est prévu pour 17,9 millions de francs en 1974, contre 15 millions en 1973 et 11 millions en 1972. Il convient de noter que la reconduction en 1974 des crédits sociaux attendus en 1973 du budget des Charges communes est estimée à 7.187.327 F pour couvrir essentiellement une partie des charges relatives à la participation au prix des repas servis dans les restaurants administratifs, et à l'augmentation du montant des subventions accordées aux sociétés mutualistes.

L'inscription du montant de cette subvention du budget général est donc indispensable à l'administration des P.T.T. pour le financement en 1974 des avantages sociaux consentis en 1973.

Les dotations de fonctionnement des services.

Elles comprennent, sous la rubrique « Charges de personnel » les ajustements aux besoins des frais de main-d'œuvre de nettoyage des indemnités, pour travaux supplémentaires et des ajustements d'indemnités diverses.

2° LES TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS

La majoration de 395,3 millions de francs (+ 24,9 % par rapport à la dotation existante) correspond à l'ajustement des crédits relatifs au mobilier, matériel de bureau, outillage, carburants, travaux d'impressions, entretien de bâtiments, locations immobilières et locations de matériels informatiques, etc., où cet ajustement de l'ordre de 15 % correspond à la hausse des prix et à l'accroissement d'activité des services.

Deux majorations sensibles sont toutefois à noter concernant :

- la location des circuits téléphoniques internationaux (+ 44 %);
- l'ajustement des loyers versés aux sociétés de financement : + 191,8 millions (+ 62 %). Les dépenses de l'espèce qui atteindront ainsi 501 millions en 1974 sont la contrepartie des matériels mis à la disposition de l'administration, l'importance de la majoration étant due à l'accroissement sensible des installations livrées.

3° LES FRAIS DE TRANSPORT ET DE DÉPLACEMENTS

Les majorations de crédits de cette rubrique s'élèvent à 111 millions de francs (+ 15,3 %) et correspondent pour la plus grande partie (72,2 millions) à des redevances absolument obligatoires et incompressibles, telles les sommes versées à la S.N.C.F. ou à Air France pour le transport des correspondances du régime intérieur ainsi que les redevances aux compagnies aériennes et maritimes pour le régime international.

Les ajustements pour frais de déplacements du personnel (21,8 millions) concernent les déplacements temporaires, les changements de résidence, les voyages de congé et les frais de mission à l'étranger.

4° FRAIS DIVERS DE GESTION

Bien qu'en accroissement de 27,9 millions, soit 36 %, les dépenses de l'espèce : publicité et propagande (en faveur notamment de la Caisse nationale d'épargne), remises diverses, subventions, frais de contentieux et réparation civile, etc., ne représentent avec 110 millions de francs de crédits en 1974 que 0,4 % du budget de fonctionnement.

La majoration importante est essentiellement due à de nouveaux reclassements de dépenses consécutifs à la réforme de la nomenclature de 1973.

5° LES FRAIS FINANCIERS

Ils constituent, en valeur, le deuxième poste de dépenses du budget annexe; avec 4.178,4 millions de francs ils représentent en effet 15,6 % du total des charges. Il s'agit, là également, de dépenses tout à fait inéluctables relatives :

- aux intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne;
- aux intérêts des emprunts contractés ces dernières années.

Les intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne seront, en 1974, de 17 % supérieurs à ceux de 1973.

Cette augmentation, plus importante que celle enregistrée en 1973 par rapport à 1972, est la traduction, au budget annexe des P.T.T., des mesures prises en faveur de l'épargne par le Gouvernement et qui ont eu pour effet d'inciter les usagers à accroître leurs dépôts : ceux-ci passeront de 52.698 millions de francs au 1^{er} janvier 1973 à 56.732 au 31 décembre.

Le montant des intérêts de la dette P.T.T. croîtra de 59 % en 1973. Cette très importante augmentation est la conséquence des emprunts régulièrement contractés chaque année tant auprès de la Caisse des dépôts qu'auprès du public français ou sur les marchés extérieurs. Ces dernières années notamment, l'administration des P.T.T. a dû emprunter dans les conditions suivantes :

ANNEES	NATURE DE L'EMPRUNT	MONTANT
		(En millions de francs.)
1969	Emprunt public (bons P.T.T. 7 %)	436
1969	Deutsche Bank 7,50 %	83
1969	Emprunt sur le marché allemand 8 %	300
1970	Emprunt public (bons P.T.T. 8,50 %)	561
1970	Emprunt sur le marché allemand 8,50 % ..	Emprunt destiné à rembourser l'emprunt 1969 sur le marché allemand
1971	Emprunt public (bons P.T.T. 8,50 %)	595
1971	Emprunts B.E.I. (8,50 %)	144
1971	Emprunt 10 millions de dollars US (8,75 %) }	Emprunts destinés à rembourser l'emprunt 1969 sur le marché allemand
1971	Emprunt 20 millions de dollars US (8 %) .. }	
1971	Emprunt de la C.N.T.	500
1972	Emprunt public (bons P.T.T. 8,25 %)	1.472
1972	Emprunt eurofrancs	125
1972	Emprunt réservé (C.N.T.)	250
1972	Banque européenne d'investissement	84
1972	Banque européenne d'investissement	140
1972	Banque européenne d'investissement	167
1972	Caisse nationale de Crédit agricole	250
1972	Part de l'emprunt C.N.T. de février 1973 ..	130
1973	Emprunt C.N.T. février (reliquat)	668
1973	Emprunt public P.T.T. 8,70 %	950
1973	Prêt Caisse des Dépôts	1.000
1973	B.E.I.	167

On voit que l'endettement brut annuel des P.T.T. atteint des montants relativement élevés alors que le loyer de l'argent n'a cessé de croître au cours des dix dernières années. Ainsi, bien que les charges d'intérêt ne représentent que 4,23 % des charges totales du budget annexe, il faut s'attendre à une forte augmentation de ce poste de dépenses dans les prochains budgets, les volumes d'emprunts nécessaires à la couverture des dépenses de 1972 et 1973 ainsi que les prévisions pour 1974 étant considérables. La majoration de charges d'emprunts en 1974 (+ 59 %) qui marque le début de cette tendance est, par son ampleur, préoccupante.

On ne peut, par ailleurs, manquer de remarquer que les P.T.T. empruntent actuellement au taux de 8,70 % alors que le Trésor leur verse dans le même temps une rémunération moyenne de 2,1 % (en 1973) seulement pour les fonds collectés par le service des chèques postaux.

6° LES AMORTISSEMENTS

Ils viennent au troisième rang des charges du budget annexe et en représentent 9,8 %. Leur progression est de 17,1 % par rapport à 1973.

Cette charge, correspondant à la perte de valeur des immobilisations au cours de l'année, constitue dans le même temps un versement à la section des opérations en capital et finance l'achat d'équipements nouveaux.

7° LES DÉPENSES EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Sous cette rubrique figurent pour la quasi-totalité (245 millions sur 247,5) les remboursements d'avances téléphoniques et télex souscrites par des particuliers.

La majoration du chapitre : + 28,6 % est liée au développement des avances téléphoniques.

8° LES ÉCRITURES DE RÉGULARISATION

Ces écritures comptables sont destinées à réimputer en dépenses de première section les matériels acquis sur crédits d'investissements utilisés pour des travaux d'entretiens et non pour les immobilisations. Ces reclassements comptables concernent exclusivement les Télécommunications et sont compensés par une recette en capital équivalente.

B. — Les dépenses en capital.

1° LES REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ET D'AVANCES

Ils s'élèveront, en 1974, à 560,8 millions de francs (soit 13,5 % de plus qu'en 1973) et concernent les remboursements d'emprunts pour 365,8 millions et les remboursements d'avances pour 195 millions de francs.

Compte tenu de la politique actuellement suivie en matière de remboursement pour les emprunts souscrits ces dernières années : remboursement intégral à échéance de quinze ans, les montants de remboursements sont actuellement stationnaires et ne suivent pas la courbe ascendante des emprunts souscrits, ces charges étant rejetées sur la décennie à venir. Pour les avances remboursables consenties par les collectivités et les promoteurs au contraire, il y a une corrélation entre les avances encaissées et les remboursements, d'où un accroissement de 14 % en 1974.

2° LES COMMANDES D'ÉQUIPEMENT

Elles seront engagées dans la limite des autorisations de programme nouvelles, lesquelles figurent au projet de budget pour un montant supérieur de 33,2 % à celles votées en 1973.

Leur évolution, rubrique par rubrique, peut être retracée ainsi :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1974	BUDGET de 1973	VARIATIONS	
			En valeur absolue	En pourcentage
	(En millions de francs.)			
Équipement des services postaux, financiers et comptables	844,3	654,8	+ 189,5	+ 28,9
Équipement des télécommunications .	7.411,3	5.520,9	+ 1.890,4	+ 34,2
Équipement des services généraux :				
a) Postes et Services financiers ..	40,7	37,9	+ 2,8	+ 7,4
b) Télécommunications	48,7	40,4	+ 8,3	+ 20,5
Totaux pour les services généraux	89,4	78,3	+ 11,1	+ 14,2
Fonds d'action conjoncturelle	»	10	— 10	»
Totaux	8.345	6.264	+ 2.081	+ 33,2

On peut constater à la lecture de ce tableau que :

Les équipements des Télécommunications se maintiennent à un niveau élevé. Les autorisations de programmes prévues pour 1974 s'élèvent à 7.460 millions de francs (part des Services généraux incluse) et sont en accroissement de 34,1 % par rapport à celles de 1973 (5.560,3 millions de francs).

A ces programmes budgétaires s'ajoutent les commandes passées par les sociétés de financement (Finextel, Codetel, Agritel et Créditel) pour un montant de 2.840 millions de francs, toutes taxes comprises, ces commandes étant stabilisées à leur niveau prévisionnel de 1973. Il est d'ailleurs à signaler qu'un transfert de 200 millions de francs de travaux (hors taxes) est intervenu en 1973, une partie du programme d'engagements de la société Agritel étant transformée en autorisations de programme et crédits de paiements budgétaires, ce qui réduit la part 1973 des sociétés de financement à 2.604 millions de francs (T.T.C.).

Les équipements de services postaux et financiers connaissent également une progression de 29 %, particulièrement sensible à la Poste (+ 35 %), les commandes des Services financiers étant stationnaires.

L'annuité 1974 de la Poste étant supérieure à l'annuité prévue du VI^e Plan, le redressement ainsi amorcé fait espérer le rattrapage du retard pris dans les premières années. En excluant, en effet, les dépenses prévues au titre de l'aviation postale, les autorisations de programme demandées en 1974 pour la Poste, devraient conduire à réaliser le VI^e Plan à 70 % sur les quatre premières années.

3^o LES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LES ÉQUIPEMENTS COMMANDÉS A L'INDUSTRIE

Les dépenses correspondant aux équipements commandés à l'industrie atteignent 7.180,6 millions de francs se décomposant en :

- opérations en cours ... 4.235,9 millions de francs,
- opérations nouvelles ... 2.944,7 millions de francs.

A ces dépenses s'ajoute le paiement de la T.V.A. correspondant aux commandes passées par les sociétés de financement pour un montant de 458 millions de francs.

4^o LES PRODUCTIONS D'IMMOBILISATIONS
PAR L'ADMINISTRATION POUR ELLE-MEME

Il s'agit des travaux d'équipement exécutés par les personnels des P.T.T. avec du matériel d'usage courant acheté par l'administration aussi bien pour l'entretien que pour des équipements nouveaux. Ces travaux concernent surtout les Télécommunications et consistent en raccordements d'abonnés au réseau, en construction de circuits locaux ou régionaux, en installations de cabines téléphoniques ou des petits autocommutateurs, etc.

Elles concernent essentiellement des reclassements de dépenses des personnels affectés à ces travaux d'investissements.

II. — LA COUVERTURE DES DÉPENSES

A. — Produits de première section.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1974	BUDGET de 1973	VARIATIONS	
			En valeur absolue	En pourcentage
	(En millions de francs.)			
Produits d'exploitation :				
Recettes d'exploitation	19.547,7	16.396,2	+ 3.151,5	+ 19,2
Remboursement de services rendus à d'autres administrations ou orga- nismes	973,2	913,7	+ 59,5	+ 6,5
Produits financiers :				
Produit de la Caisse nationale d'épargne	3.476,1	3.047,8	+ 428,3	+ 14,1
Intérêt versé par le Trésor	(a) 1.020	689,2	+ 330,8	+ 48
Produits accessoires et exceptionnels .	143,5	126,7	+ 16,8	+ 13,3
Travaux faits par l'administration pour elle-même	938	868	+ 70	+ 8,1
Prestations de services entre fonctions principales	2.310,2	2.090,5	+ 219,7	+ 10,5
Totaux des produits ...	28.408,7	24.132,1	+ 4.276,6	+ 17,7

(a) Dont 1.005 au titre des intérêts de sommes mises à la disposition du Trésor (fonds déposés aux chèques postaux).

Dans le cadre général de l'ensemble du budget annexe, on peut faire les observations suivantes :

1° Les *produits d'exploitation* augmenteront de 3.151,5 millions de francs en 1974 par rapport à 1973 (+ 19,2 %).

Cet accroissement résulte essentiellement de l'évolution du trafic (+ 4 % à la Poste, + 15 % aux Télécommunications, légère baisse pour les Services financiers), et de la hausse des tarifs téléphoniques intervenue en 1973.

2° Les *produits financiers* attendus en 1973 s'analysent comme suit :

- les produits de la Caisse nationale d'épargne résultent du placement des fonds des usagers par la Caisse des dépôts et consignations. Ces fonds devraient atteindre 56,7 milliards de francs au 1^{er} janvier 1974 (intérêts capitalisés inclus) et s'accroître de 3,8 milliards de francs dans le courant de l'année 1974;
- les intérêts versés par le Trésor pour les fonds mis à sa disposition résultent de la rémunération à l'administration des P.T.T. des dépôts des particuliers aux chèques postaux. Le produit est sensiblement majoré en 1974 (+ 47 %).

L'avoir moyen atteint en 1971 (30,8 milliards de F) sera rémunéré, comme par le passé, au taux de 1,50 %, tandis que l'accroissement des dépôts (+ 2 milliards de F en 1972, + 3 milliards en 1973 et + 3 milliards en 1974) sera rémunéré au taux moyen annuel du marché monétaire. Ce mode de rémunération devrait rapporter 321 millions de F de plus qu'en 1973 soit un montant total de 1.005 millions de F.

B. — Ressources en capital.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1974	BUDGET de 1973	VARIATIONS	
			En valeur absolue	En pourcentage
(En millions de francs.)				
Excédent d'exploitation	1.548,4	1.265,9	+ 282,5	+ 22,3
Amortissements	2.629	2.245	+ 384	+ 17,1
Financement à déterminer	4.630	3.690	+ 940	+ 25,5
Ecritures diverses de régularisation .	330	280	+ 50	+ 17,9
Totaux des recettes	9.137,4	7.480,9	+ 1.656,5	+ 22,1

Compte tenu des investissements absolument indispensables, c'est une somme de 9.137,4 millions de F qu'il faut trouver en 1974 pour leur financement.

Cette somme est en accroissement de 1.656,5 millions de F par rapport à celle prévue au budget de 1973 et, elle est couverte pour partie par :

- l'excédent d'exploitation pour 1.548,4 millions de F, soit une augmentation de 22,3 % sur 1973;
- les amortissements et écritures diverses de régularisation pour un montant global de 2.959 millions de F.

Ces ressources propres, bien qu'en augmentation par rapport à 1973 (+ 716 millions) sont nettement insuffisantes pour couvrir la totalité des besoins. L'équilibre est donc réalisé au projet de budget par une ligne de recettes intitulée « financement à déterminer » dont on ne précise pas s'il s'agit d'emprunts ou de majorations de tarifs et ce, pour un montant jamais atteint de 4.630 millions de F, soit 940 de plus qu'en 1973.

PREMIÈRE SECTION : Fonctionnement.
(En millions de francs.)

DEPENSES					RECETTES				
Numéros des comptes	Nature	Montants			Numéros des comptes	Nature	Montants		
		1973	1974	Pourcentage variation			1973	1974	Pourcentage variation
61	Frais de personnel	11.948	13.780,8	+ 15,3	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes	336,9	376,6	+ 11,8		— produits des taxes	16.192,3	19.341,3	+ 19,4
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	1.588,5	1.983,8	+ 24,9		— services rendus à diverses administrations	921,4	973,2	+ 5,6
	(dont loyers versés aux sociétés de financement)	(310)	(501,8)	(+ 61,9)		— recettes diverses	196,2	206,4	+ 5,2
64	Transports et déplacements	792,8	913,9	+ 15,3	71	Subventions, dons et legs	»	»	»
66	Frais divers de gestion	80,7	110,1	+ 36,4	76	Produits accessoires	60,2	63,4	+ 5,3
67	Frais financiers	3.311,3	4.178,4	+ 26,2	77	Produits financiers :			
	(dont intérêts à servir aux déposants C.N.E.)	(2.599,2)	(3.041,7)	(+ 17)		— produits des fonds des chèques postaux	684,2	1.005	+ 46,9
68	Amortissements	2.245	2.629	+ 17,1		— produits de la C.N.E.	3.047,8	3.476,1	+ 14,1
6901	Prestations de services entre fonctions principales	2.090,5	2.310,2	+ 10,5		— autres produits	7	27,3	»
6902	Dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs	192,5	247,5	+ 28,6	78	Travaux faits par l'Administration pour elle-même	868	938	+ 8,1
6904	Ecritures diverses de régularisation (a)	280	330	+ 17,9	7901	Prestations de services entre fonctions principales	2.090,5	2.310,2	+ 10,5
	Total des dépenses de fonctionnement .	22.866,2	26.860,3	+ 17,5	7902	Recettes exceptionnelles	64,5	67,8	+ 5,1
	Versement à la dotation de la Caisse nationale d'épargne ..	29,7	34,1	+ 14,8		Total des recettes de fonctionnement	24.132,1	28.408,7	+ 17,7
6905	Excédent d'exploitation affecté aux investissements	1.236,2	1.514,3	+ 22,5					

(a) Cette écriture de régularisation correspond aux biens et services achetés sur crédits de deuxième section et non incorporés aux immobilisations.

TABLEAU N° 2

DEUXIÈME SECTION. — Opérations en capital.

(En millions de francs.)

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1974	BUDGET de 1973	VARIATIONS	
			En valeur absolue	En pourcentage
<i>A. — Autorisations de programme.</i>				
Equipement des services postaux et financiers	844,3	664,8	+ 179,5	+ 27
Equipement des télécommunications .	7.411,3	5.520,9	+ 1.890,4	+ 34,2
Equipement des services généraux :				
Postes et services financiers	40,7	37,9	+ 2,8	+ 7,4
Télécommunications	48,7	40,4	+ 8,3	+ 20,5
Totaux des autorisations de programmes ouvertes	8.345	6.264	+ 2.081	+ 33,2
<i>B. — Crédits de paiement.</i>				
Dépenses.				
Remboursements d'emprunts	560,8	493,9	+ 66,9	+ 13,5
Equipements commandés à l'industrie	7.638,6	6.119	+ 1.519,6	+ 24,8
Productions d'immobilisations par l'administration pour elle-même ..	938	868	+ 70	+ 8,1
Totaux des dépenses ...	9.137,4	7.480,9	+ 1.656,5	+ 22,1
Ressources.				
Ecritures diverses de régularisation .	330	280	+ 50	+ 17,9
Excédent d'exploitation	1.548,4	1.265,9	+ 282,5	+ 22,3
Amortissements	2.629	2.245	+ 384	+ 17,1
Financement à déterminer	4.630	3.690	+ 940	+ 25,5
Totaux des ressources ..	9.137,4	7.480,9	+ 1.656,5	+ 22,1

BRANCHE POSTES ET SERVICES FINANCIERS

PREMIÈRE SECTION. — Fonctionnement.

(En millions de francs.)

DEPENSES					RECETTES				
Numéros des comptes	Nature	Montants			Numéros des comptes	Nature	Montants		
		1973	1974	Pourcentage variation			1973	1974	Pourcentage variation
61	Frais de personnel	7.796,9	8.962	+ 14,9	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes	219,7	244,9	+ 11,4		— produits des taxes	6.276,3	6.054,3	— 3,6
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	756,5	886,9	+ 17,2		— services rendus à diverses administrations	861,4	905,7	+ 5,1
64	Transports et déplacements	590,7	679,7	+ 15,1		— recettes diverses	97,2	85,4	— 13,8
66	Frais divers de gestion	49,3	74,9	+ 51,9	71	Subventions, dons et legs	»	»	»
67	Frais financiers	3.031,4	3.728,3	+ 23	76	Produits accessoires	40,4	44	+ 8,9
	(dont intérêt à servir aux déposants)	(2.599,2)	(3.041,7)	(+ 17)	77	Produits financiers :			
68	Amortissements	245	229	— 6,9		-- produits des fonds des chèques postaux	684,2	1.005	+ 46,8
6901	Prestations de services entre fonctions principales	1.579,8	1.725,2	+ 9,2		— produits de la C.N.E.	3.047,8	3.476,1	+ 14,1
6902	Dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs	0,5	2,5	»		— autres produits	7	27,8	»
6905	Versement à la dotation de la C.N.E.	29,7	34,1	+ 14,8	78	Travaux faits par l'administration pour elle-même	38	38	»
	Part de dépenses de fonctionnement supportée par la branche au titre des Services Généraux	239,5	261,9	+ 9,4	7901	Prestations de services entre fonctions principales	2.015,5	2.225	+ 10,4
	Total des dépenses de fonctionnement .	14.539	16.829,4	+ 15,8	7902	Recettes exceptionnelles	12,5	12,8	+ 2,4
						Total des recettes de fonctionnement	13.030,3	13.873,6	+ 6,1
						Déficit d'exploitation	1.458,7	2.955,8	+ 102,6

TABLEAU N° 4

BRANCHE POSTES ET SERVICES FINANCIERS

DEUXIÈME SECTION. — Opérations en capital.

1. Répartition entre programmes des autorisations de programme.

(En millions de francs.)

PROGRAMME D'ACTION	NATURE DES DEPENSES					
	Opérations immobilières	Matériels techniques	Matériels mécano-graphiques et ordinateurs	Matériel de transport	Services liés à la réalisation des immobilisations	Totaux des programmes
Réseau d'acheminement et de transport du courrier	345,9	152,3	»	115,9	»	614,1
Guichets et recettes distribution	12	1,7	6,5	»	»	20,2
Centres spécialisés des services financiers et immeubles de la dotation C.N.E.	35	»	101,6	»	»	136,6
Recherche et développement. Contrôle technique	»	»	»	»	25	25
Divers :						
Enseignement	8,5	»	»	»	»	8,5
Service automobile	15,4	»	0,7	3,9	»	20
Services divers	4,3	3	9,6	3		19,9
Totaux des dépenses	421,1	157	118,4	122,8	25	844,3

2. Présentation budgétaire traditionnelle.

(En millions de francs.)

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS de programme			CREDITS DE PAIEMENT						
	Accordées en 1973	Demandées pour 1974	Pourcen- tage de variation	Accordés en 1973			Demandés pour 1974			Pourcen- tage de variation du total
				S.V.	M.N.	Total	S.V.	M.N.	Total	
A. — Remboursements d'em- prunts	»	»	»	211,2	»	211,2	248,2	»	248,2	+ 17,5
B. — D é p e n s e s d'équipe- ment :										
Equipement des ser- vices postaux et fi- nanciers	654,8	844,3	+ 28,9	336,6	300,1	636,7	417,7	384,6	802,3	+ 26
Equipement des ser- vices généraux	37,9	40,7	+ 7,4	28,6	15,5	44,1	20,3	15,4	35,7	— 19
C. — Immobilisations pro- duites par l'adminis- tration pour elle- même	»	»	»	»	38	38	»	38	38	»
D. — Fonds d'action con- joncturelle	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»
E. — Couverture du déficit d'exploitation	»	»	»	»	1.458,7	1.458,7	»	2.955,9	2.955,9	+ 102,6
Totaux	(a) 702,7	885	+ 25,9	576,4	1.812,3	(a)2.388,7	686,2	3.393,9	4.080,1	+ 70,8

Nota. — S.V. = services votés - M.N. = mesures nouvelles.

(a) Compte non tenu de l'arrêté du 27 mars 1973, intervenu après le vote du budget, portant annulation d'autorisations de programme et de crédits de paiement comme suite à la réduction des taux de la T.V.A.

TABLEAU N° 5

BRANCHE TÉLÉCOMMUNICATIONS

PREMIÈRE SECTION. — Fonctionnement.

(En millions de francs.)

DEPENSES					RECETTES				
Numéros des comptes	Nature	Montants			Numéros des comptes	Nature	Montants		
		1973	1974	Pourcentage variation			1973	1974	Pourcentage variation
61	Frais de personnel	3.914,9	4.533,1	+ 15,8	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes	112,4				— produits des taxes	9.916	13.287	+ 34
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	741,9	1.022,5	+ 12,3		— services rendus à diverses administrations	60	67,5	+ 12,5
	(dont loyers payés aux sociétés de financement)	(310)	(501,8)	+ 37,8		— recettes diverses	99	121	+ 22,2
64	Transports et déplacements ..	197,4	229	+ 61,9	71	Subventions, dons et legs	>	>	>
66	Frais divers de gestion	12,6	14,9	+ 16	76	Produits accessoires	19,8	19,4	— 2,1
67	Frais financiers	279,9	450,1	+ 18,2	78	Travaux faits par l'administration pour elle-même	830	900	+ 8,4
68	Amortissements	2.000	2.400	+ 60,8	7901	Prestations de services entre fonctions principales	75	85,2	+ 13,6
6901	Prestations de services entre fonctions principales	510,7	585	+ 20	7902	Recettes exceptionnelles	52	55	+ 5,8
6902	Dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs	192	245	+ 14,5					
6904	Ecritures diverses de régularisation	280	330	+ 27,6					
	Part des dépenses de fonctionnement supportée par la branche au titre des Services Généraux	115,1	129,2	+ 17,8					
	Total des dépenses de fonctionnement .	8.356,9	10.065	+ 20,4		Total des recettes de fonctionnement	11.051,8	14.535,1	+ 31,5
	Excédent d'exploitation	2.694,9	4.470,1	+ 65,8					

BRANCHE TÉLÉCOMMUNICATIONS

DEUXIÈME SECTION. — Opérations en capital.

1. Répartition entre programmes des autorisations de programme.

(En millions de francs.)

PROGRAMMES D'ACTION	NATURE DES DEPENSES									
	Opérations immobilières	Matériel technique					Matériel mécano-graphique et ordinateurs	Matériel de transport	Services liés à la réalisation d'immobilisations	Totaux des programmes
		Equipe-ment de centraux	Equipe-ment de réseaux urbains	Equipe-ment d'extrémité	Equipe-ment des réseaux inter-urbains	Total				
Réseau international	14,1	35	»	»	154,3	189,3	»	»	»	203,4
Réseau national	200	190	»	»	1.020,1	1.210,1	»	»	»	1.410,1
Réseau régional										
Distribution	610,2	1.382,5	2.225,3	240,7	326,8	4.175,3	»	»	»	4.785,5
Télex-Réseau	»	20	»	3,8	96	119,8	»	»	»	119,8
Télex-Distribution	»	52	»	93,6	»	145,6	»	»	»	145,6
Recherche et développement	12	»	»	»	»	»	»	»	383	395
Divers	224,1	8,4	2	»	3	13,4	23,5	90,9	»	351,9
Totaux des natu de dépenses	1.060,4	1.687,9	2.227,3	338,1	1.600,2	5.853,5	23,5	90,9	383	7.411,3

2. Présentation budgétaire traditionnelle.
(En millions de francs.)

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS de programme			CREDITS DE PAIEMENT						
	Accordées en 1973	Demandées pour 1974	Pourcentage de variation	Accordés en 1973			Demandés pour 1974			Pourcentage de variation du total
				S.V.	M.N.	Total	S.V.	M.N.	Total	
A. — Remboursements d'emprunts et d'avances téléphoniques	>	>	>	282,7	>	282,7	312,5	>	312,5	+ 10,5
B. — Dépenses d'équipement :										
Equipement des télécommunications . . .	5.520,9	7.411,3	+ 34,2	2.641,8	2.462,5	5.104,3	3.773,5	2.526,5	6.300	+ 23,4
Equipement des services généraux	40,4	48,7	+ 20,5	14,3	13,6	27,9	24,5	18,1	42,6	+ 52,7
C. — Paiement de la T.V.A. sur opérations financées par les sociétés de financement	>	>	>	>	306	306	>	458	458	+ 49,7
D. — Immobilisations produites par l'administration pour elle-même	>	>	>	>	830	830	>	900	900	+ 8,4
Totaux	(a) 5.561,3	7.460	+ 34,1	2.938,8	3.612,1	(a) 6.550,9	4.110,5	3.902,6	8.013,1	+ 22,3

Nota. — S.V. = services votés - M.N. = mesures nouvelles.

(a) Compte non tenu de l'arrêté du 27 mars 1973, intervenu après le vote du budget, portant annulation d'autorisations de programme et de crédits de paiement comme suite à la réduction des taux de la T.V.A.

COMPTE PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION

(En millions de francs.)

CHARGES						PRODUITS					
Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble
61	Frais de personnel ...	7.669,3	1.483,3	4.628,2	13.780,8	70	Produits d'exploitation :				
62	Impôts et taxes	207,8	40,7	128,1	376,6		— produits des taxes	5.208	846,3	13.287	19.341,3
63	Travaux, fournitures et services extérieurs . (dont loyers à verser aux sociétés de financement)	732,4	207,1	1.044,3	1.983,8		— services rendus à diverses administrations	701,8	203,9	67,5	973,2
		>	>	(501,8)	(501,8)		— recettes diverses.	70,4	15	121	206,4
64	Transports et déplacements	668,4	14,9	230,6	913,9	71	Subventions, dons et legs	>	>	>	>
66	Frais divers de gestion	62,7	23,7	23,7	110,1	76	Produits accessoires ..	25	19	19,4	63,4
67	Frais financiers	259,5	3.468,8	450,1	4.178,4	77	Produits financiers :				
	(dont intérêts à servir aux déposants C.N.E.)	>	(3.041,7)	>	(3.041,7)		— produits des fonds des chèques postaux	>	1.005	>	1.005
68	Amortissements et provisions	162	67	2.400	2.629		— produits de la C.N.E.	>	3.476,1	>	3.476,1
							— autres produits ..	5	22,3	>	27,8
6901	Prestations de service entre fonctions principales	92,9	1.632,3	585	2.310,2	78	Travaux faits par l'administration pour elle-même	36	2	900	938
6902	Dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs	2,5	>	245	247,5	7901	Prestations de service entre fonctions principales	2.189,9	35,1	85,2	2.310,2
6904	Ecritures diverses de régularisation	>	>	330	330	7902	Recettes exceptionnelles	>	12,8	55	67,8
	Total des charges .	9.857,5	6.937,8	10.065	26.860,8		Total des produits ..	8.236,1	5.637,5	14.585,1	28.408,7
6905	Versements à la dotation de la C.N.E.	>	34,1	>	34,1						
	Soldes créditeurs d'exploitation	>	>	4.470,1	1.514,3		Soldes débiteurs d'exploitation	1.621,4	1.334,4	>	>

TABLEAU N° 8

COMpte PRÉVISIONNEL D'OPÉRATIONS EN CAPITAL

(En millions de francs.)

DEPENSES						RESSOURCES					
Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble
69501	Remboursements d'emprunts	116,1	132,2	312,5	560,8	79504	Ecritures diverses de régularisation	»	»	330	330
69502	Equipement des services postaux et financiers	628	174,3	»	802,3	79506	Produit brut des emprunts	Mémoire	Mémoire	Mémoire	Mémoire
69503	Equipement des télécommunications ...	»	»	6.300	6.300	79507	Amortissements	162	67	2.400	2.629
69504	Equipement des services généraux	30	5,7	42,6	78,3	795081	Excédent d'exploitation affecté aux investissements	— 1.621,4	— 1.334,4	4.470,1	1.514,3
69505	Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications	»	»	900	458	795082	Versement à la dotation de la Caisse nationale d'épargne	»	34,1	»	34,1
69506	Immobilisations produites par l'administration pour elle-même	36	2	458	938		Financement à déterminer	2.269,5	1.547,5	813	4.630
	Total des dépenses en capital	810,1	314,2	8.013,1	9.137,4		Total des ressources en capital .	810,1	314,2	8.013,1	9.137,4

DEUXIEME PARTIE

**UNE ANALYSE PLUS FINE DU PROJET DE BUDGET POUR 1974
CONDUIT A LUI RECONNAITRE UN CARACTÈRE PARA-
DOXAL : DANS LE MÊME TEMPS QU'EST POURSUIVI UN
LOUABLE EFFORT DE MODERNISATION DES SERVICES,
APPARAÎT LA PERSISTANCE D'ANOMALIES DÉJÀ DÉNON-
CÉES L'AN DERNIER RISQUANT D'OBÉRER DANGEREU-
SEMENT CET EFFORT**

CHAPITRE PREMIER

L'EFFORT DE MODERNISATION DES SERVICES

La restauration de la qualité du service rendu aux clients de l'entreprise P. T. T. passe certes par un effort accru en matière d'équipement mais surtout par une modernisation simultanée des trois grands services de l'administration : poste, services financiers et télécommunications.

I. — Les services postaux.

La limitation au strict nécessaire des créations d'emplois indispensables au bon fonctionnement des services postaux conduit à rechercher ailleurs les moyens d'améliorer la productivité. L'administration a utilisé des voies multiples qui convergent vers la mécanisation.

Parmi les mesures prises, l'une d'entre elles s'applique avec le concours des usagers, les autres concernant les conditions de travail au sens large des personnels.

A. — MESURE ASSOCIANT LES USAGERS DU SERVICE

Le code postal.

Un important effort d'information auprès du public a facilité la mise en œuvre en juin 1972 d'une codification des adresses postales, condition indispensable de la mécanisation.

Selon les renseignements statistiques actuellement connus, le courrier mécanisable est correctement codé à 65 %. Ces résultats sont très satisfaisants et laissent bien augurer du résultat final de l'opération.

L'indexation du courrier en « langage machine » actuellement réalisée par des opérateurs sera prochainement assurée automatiquement sur grande échelle grâce à l'utilisation de lecteurs optiques à une cadence qui avoisinera 40.000 plis à l'heure. Le premier lecteur optique en service à Orléans donne toute satisfaction.

B. — LES MESURES D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DU TRAVAIL

Elles se résument en une phrase : mécanisation et rénovation des locaux. Qui ne déplore en effet les conditions dans lesquelles les fonctionnaires exerçant dans les centres de tri notamment, devaient assurer une tâche ingrate, fastidieuse et malsaine?

Lorsqu'on sait que les charges de personnel représentent 80 % des charges totales de fonctionnement des services postaux, on imagine le progrès que pourra représenter la mécanisation pour atténuer la pénibilité du travail et dans le même temps améliorer la productivité.

D'importants efforts ont déjà été réalisés dans ce domaine au niveau des guichets postaux : mise en place de machines à affranchir, équipement en matériel comptable, création de « bureaux muets » pour l'émission des timbres et des jetons de téléphone (service), installations de microfilmage, etc. Après les bureaux importants qui ont été entièrement mécanisés l'équipement des « petits bureaux » avec du matériel spécifique est commencée.

La manutention du courrier est maintenant mécanisée (élévateurs, convoyeurs, etc.) dans toutes les installations nouvelles. Des améliorations dans ce domaine sont entreprises dans les centres plus anciens.

C'est au niveau du tri, qui représente à lui seul 33 % des charges des services postaux, que les résultats les plus spectaculaires doivent intervenir au cours des prochaines années. Le matériel, qui a été testé avec succès depuis 1972, permet le traitement de 25.000 lettres à l'heure, après indexation des enveloppes, en séparant jusqu'à 256 directions.

Les expériences déjà réalisées, notamment à Arcueil et à Clermont-Ferrand, permettent de conclure à la nécessité de mettre en place un système intégré de traitement automatique du courrier, afin d'éviter la juxtaposition à des opérations manuelles dont le rythme est totalement différent. La création d'un centre mécanisé comporte donc l'équipement en matériel d'indexation, de tri, de conditionnement (mise en liasses par destination) et de transfert du courrier d'une machine à l'autre. Le premier centre de tri fonctionnant entièrement selon ces principes fonctionne à Orléans depuis février 1973. En 1974 le centre de Paris Gare Montparnasse doit être équipé ainsi que celui de Paris-17 et les chantiers de Rennes et Brest ouverts. Parallèlement un programme de rénovation des bâtiments des centres de tri est mis en place afin d'améliorer les conditions de travail dans l'ensemble du réseau d'acheminement du courrier.

II. — Les services financiers.

Mandats, chèques postaux et Caisse nationale d'épargne constituent les trois volets essentiels de l'activité des services financiers.

A. — LES VARIATIONS DU TRAFIC

Les éléments chiffrés fournis dans les tableaux ci-après attestent la véracité des prévisions faites à plusieurs reprises par votre rapporteur : diminution sensible du trafic des mandats, augmentation de l'activité des chèques postaux confirmant notre souci de voir maintenir et assurer la survie de ce service, prospérité relative de la Caisse nationale d'épargne dont les effets bénéfiques ne sont pas tous portés au crédit de l'entreprise P. T. T.

TABLEAU N° 1

MANDATS

Nombre de mandats émis (régime intérieur).

ANNEES	MANDATS				TOTAL
	De paiements	De versements	« Colbert »	Autres	
	(En milliers.)				
1963	117.398	160.837	10.031	24.747	311.013
1964	119.805	163.668	17.902	23.714	325.089
1965	122.342	167.397	25.481	21.350	336.570
1966	124.973	168.850	29.671	21.427	344.921
1967	128.405	172.311	33.402	20.794	354.912
1968	128.327	172.485	36.840	19.909	357.561
1969	128.458	172.393	40.692	20.045	361.588
1970	125.920	156.227	47.493	16.100	345.740
1971	111.555	130.279	48.639	14.385	304.858
1972	99.423	115.522	48.252	13.166	276.363

TABLEAU N° 2

CHÈQUES POSTAUX

Avoir des comptes au 31 décembre.

ANNEES	PARTICULIERS	COMPTABLES publics	MONTANT TOTAL
		(En milliards de francs.)	
1963	17,835	9,411	27,246
1964	19,892	9,803	29,695
1965	21,940	10,002	31,942
1966	23,793	10,279	34,077
1967	26,009	11,383	37,392
1968	23,756	14,223	42,979
1969	29,884	14,842	44,726
1970	30,657	17,186	47,843
1971	33,215	19,107	52,322
1972	36,220	21,343	57,563

TABLEAU N° 3

CHÈQUES POSTAUX

**Evolution comparée : des dépôts aux chèques postaux, du total des dépôts à vue
et de l'ensemble des disponibilités nécessaires.**

ANNEES	DEPOTS A VUE			DISPONIBILITES monétaires
	Aux chèques postaux (1)	Dans les banques	Total (2)	
	(En millions de francs.)			
1963	17.150	75.060	92.210	149.760
1964	18.770	81.670	100.440	161.970
1965	20.570	90.350	110.920	177.200
1966	22.080	98.740	120.820	190.720
1967	24.420	102.320	126.740	199.580
1968	27.050	114.400	141.450	214.160
1969	29.010	113.800	142.810	214.920
1970	30.340	127.920	158.260	234.140
1971	32.100	150.050	182.150	260.100
1972	37.500	177.480	215.980	300.110

(1) Compte des particuliers et des collectivités privées, déduction faite des comptes de la Banque de France et des banques.

(2) Y compris dépôts à la Banque de France et Fonds particuliers au Trésor.

(3) Total des dépôts à vue aux chèques postaux et aux banques.

TABLEAU N° 4

CHÈQUES POSTAUX

Nombre de comptes au 31 décembre.

ANNEES	NOMBRE	ANNEES	NOMBRE
1963	5.547.072	1968	6.803.752
1964	5.801.139	1969	6.964.425
1965	6.067.160	1970	7.074.249
1966	6.317.323	1971	7.234.078
1967	6.545.859	1972	7.197.000

TABLEAU N° 5

ÉPARGNE ORDINAIRE

Avoir des déposants au 31 décembre de chaque année.

(Y compris les intérêts capitalisés.)

(En millions de francs.)

ANNEES	MONTANT	ANNEES	MONTANT
1963	16.794	1968	30.182
1964	19.764	1969	34.461
1965	22.167	1970	39.694
1966	25.003	1971	44.942
1967	27.894	1972	50.529

**B. — LES CONSÉQUENCES DE L'AUTOMATISATION
DES CENTRES DE CHÈQUES POSTAUX**

Elles seront examinées sous trois aspects :

- l'évaluation des gains de productivité espérés de l'automatisation de l'ensemble des services;
- l'incidence sur l'ensemble des charges d'exploitation des Services financiers;
- la possibilité d'offrir des services nouveaux.

a) *Evaluation des gains de productivité.*

L'automatisation des centres de chèques postaux conduit à des réductions d'effectifs variant de 20 à 30 %, suivant l'importance des établissements et la méthode d'exploitation utilisée.

Des études spécifiques, relatives à la mise en électronique des centres de chèques postaux de Nancy et de Rennes, ont montré que l'automatisation de ces services faisait apparaître en termes de bilans actualisés, des taux de rentabilité importants (35 à 50 %) et que la durée d'amortissement de ces opérations — période à l'issue de laquelle le bilan actualisé devient positif — était au plus égale à quatre ans.

Le lancement d'une opération d'automatisation nécessitant tout d'abord, outre des frais d'études, un renfort temporaire de main-d'œuvre (constitution des fichiers de base et existence de deux chaînes de travail) et un accroissement important des dépenses de matériel : location (ou charges d'amortissement) et entretien des ensembles électroniques, fournitures diverses (supports magnétiques, imprimés spéciaux), etc., présente en effet, dans un premier temps un bilan négatif. Des économies substantielles n'apparaissent que lorsque les effectifs peuvent être réduits et les agents occupant les emplois supprimés, reclassés.

La mise en électronique des centres de chèques postaux ayant porté en premier lieu sur les établissements de moindre importance, les économies pourtant notables réalisées dans ces derniers se sont trouvées jusqu'à présent masquées dans les comptes établis au niveau national par le supplément de charges nécessaires au lancement d'opérations de même nature dans des centres de plus en plus importants.

Une étude à moyen terme, menée conjointement avec le Ministère de l'Economie et des Finances a montré à ce sujet que pour les récentes années, l'évolution de la productivité — appréciée à partir de celle des coûts de l'ensemble des facteurs (trafic, personnels, matériels, frais financiers, prestations de services réciproques, etc.) — négative en 1970 et 1971, devenait positive en 1972 et devait atteindre en moyenne 5,6 % par an à partir de 1974, *sous réserve que la croissance générale du trafic demeure soutenue.*

Avec l'automatisation des grands centres Paris — Lille — Lyon les suppressions d'emplois prévues au projet de budget de 1974, pour les Services financiers, qui se traduiront par une réduction d'environ 2.300 unités des effectifs de l'ensemble des centres de chèques postaux, et ce en dépit d'une progression du trafic, confirment d'ailleurs ce changement de tendance de l'évolution de la productivité dans le service considéré.

Le taux moyen de croissance de productivité prévu à compter de 1974 : 5,8 % apparaît d'autant plus satisfaisant qu'il prend en compte l'ensemble des dépenses de fonctionnement, dont près de 40 % concernent des opérations effectuées par les services postaux (acheminement, guichets, distribution à domicile) services dans lesquels l'évolution de la productivité n'est que de 1 % par an environ. Il est du même ordre que celui généralement constaté dans les établissements bancaires automatisés.

b) Incidence sur l'ensemble des charges d'exploitation des services financiers.

Les frais de fonctionnement du service des chèques postaux (frais financiers relatifs à la couverture des déficits d'exploitation, non compris) représentent environ 80 % des charges d'exploitation des Services financiers (intérêts servis aux déposants de la C.N.E. et versement à la dotation de la C.N.E., exclus) et 39 % seulement du total général des charges figurant au compte d'exploitation desdits Services financiers.

Le gain moyen annuel de 5,8 % prévu pour le service chèques postaux se trouve ainsi ramené respectivement à 4,4 % ou 2,2 % selon qu'on le rapporte à l'un ou l'autre des termes précités.

c) La possibilité d'offrir des services nouveaux.

La gestion électronique des centres a déjà rendu possible la promotion de moyens modernes de règlement que l'automatisation intégrale doit généraliser et elle facilitera dans un très proche avenir la gestion des comptes.

Les échanges de bandes magnétiques avec les usagers importants disposant d'ordinateurs (E.D.F. et O.R.T.F. entre autres) pratiqués depuis 1972 continuent de se développer, le traitement des ordres de prélèvement, de virement, et depuis 1973 de l'émission des mandats en nombre sont ainsi traités automatiquement sans double manipulation.

Des études sont en cours, en vue d'étendre ce type de service à l'émission des mandats internationaux et, de plus, il est proposé d'offrir un service analogue aux organismes ne disposant pas d'ordinateurs mais possédant un fichier important relativement stable pour l'exécution de leurs ordres de virement. Les bandes magnétiques seraient dans ce cas constituées, mises à jour par les centres de chèques, et conservées dans leurs archives à partir des documents sur papier établis par les organismes correspondants.

De plus, la mécanisation intégrale doit permettre d'étendre l'usage du Titre universel de paiement (T.U.P.) mis en service en 1971 dont les inscriptions sont directement lisibles par les machines électroniques et qui permet d'encaisser les cotisations ou les factures en suivant tout le cycle comptable (fournisseurs, clients, administrations) pratiquement sans intervention humaine.

III. — Les télécommunications.

Les objectifs prioritaires définis par le VI^e Plan en matière d'équipement téléphonique, sont, dans l'ordre : le rétablissement de la qualité du service — fluidité normale du trafic et modernisation des matériels — et l'augmentation du nombre des abonnements.

Il est aujourd'hui souhaitable de faire le point sur leur réalisation.

A. — L'ÉCOULEMENT DU TRAFIC

En ce qui concerne la fluidité du trafic, qui a crû de 12,2 % en 1971, la mise en service de très importantes infrastructures qui traduit le début des réalisations consécutives à l'action vigoureuse menée dans ce domaine depuis le début du VI^e Plan se poursuivra en 1974 :

- le nombre des circuits interurbains s'est accru de 15.000 en 1971, de 21.000 en 1972, de 30.000 en 1973 et de 46.000 cette année; on comptera ainsi 200.000 circuits en 1974 contre 87.000 fin 1970;
- sur la même période, le nombre des joncteurs interurbains automatiques en service aura quintuplé connaissant un accroissement de 25.400 en 1971, 55.000 en 1972, 54.600 en 1973 et 77.000 en 1974.

Parallèlement au développement du réseau interurbain, une action a été entreprise sur les réseaux urbains des grandes villes dont la qualité influe largement sur les conditions générales d'écoulement du trafic, ainsi qu'au niveau de la desserte des abonnés à fort trafic. C'est ainsi que 14.500 équipements pour lignes à fort trafic, capables d'écouler un trafic de six à sept fois supérieur à celui d'une ligne ordinaire, ont été mis en service en 1971 et en 1972; 30.000 en 1972 et que 70.000 équipements seront installés en 1973 et 1974. Paris et les grandes villes de province se les partagent dans la proportion $\frac{3}{4}$ — $\frac{1}{4}$.

Conjointement, la politique de rénovation du réseau urbain est poursuivie, 120.000 équipements nouveaux étant commandés en 1974 pour remplacer des équipements anciens arrivés à saturation, modernisation intéressant particulièrement le réseau parisien.

Compte tenu de l'évolution actuelle de la demande, on peut estimer que l'objectif de fluidité sera vraisemblablement atteint sur les grands axes du réseau interurbain mais qu'une incertitude demeure pour les liaisons intéressant les grands réseaux urbains — ou les réseaux locaux encore peu automatisés — où la pression des instances sera le plus sensible.

B. — L'AUTOMATISATION

En matière de modernisation du réseau, le Plan prévoit l'automatisation complète à la fin de 1977. La préparation annuelle des programmes d'équipement, qui s'effectue désormais par la procédure du plan triennal glissant établi par une navette entre les services d'exécution et la direction générale des Télécommunications, tend à montrer que, sauf accident, cet objectif sera atteint. L'évolution prévue du taux d'automatisation est en effet la suivante :

31 décembre 1971	81,6 %
31 décembre 1972	84,7 %
31 décembre 1973	88,7 %
31 décembre 1974	93 %

En dehors de ses avantages pour les usagers, l'automatisation est d'une rentabilité indiscutable pour les P. T. T., puisque le prix de revient d'une communication dans les centres manuels est supérieur de 70 % du prix de vente. Le coût de l'automatisation d'un centre de groupement téléphonique est inférieur à deux années de charge salariale du même centre.

C. — LES ABONNEMENTS NOUVEAUX

Enfin, en ce qui concerne la satisfaction des demandes d'abonnement téléphonique, le Plan avait prévu le rythme de réalisation suivant :

AU 31 DECEMBRE	1971	1972	1973	1974	1975
	(En milliers.)				
Abonnements téléphoniques principaux	4.543	4.955	5.472	6.198	7.137

Or, si la progression actuellement constatée est conforme à cet échéancier, la demande nette d'abonnements nouveaux a progressé de 24 % en 1970 et de 30 % en 1971, à plus de 34 % en 1972 alors que les prévisions correspondaient à un taux de croissance moyen annuel de 19 %. Il en est résulté que, malgré une augmentation des demandes nouvelles satisfaites de 20 % (534.000 en 1972 et 461.000 en 1971 contre 384.000 en 1970), le nombre de demandes nouvelles en instance est passé, au cours de l'année 1972, de 549.000 à 785.000 (+ 42 %). A la fin du premier semestre de 1973, on comptait 935.000 demandes en instance, sans compter 102.000 demandes de transfert d'abonnement :

Téléphone. — Evolution des abonnements principaux.

ANNEES	DEMANDES nouvelles nettes	DEMANDES satisfaites	INSTANCES en fin de période
1967.....	246.770	256.570	392.750
1968.....	290.830	305.470	378.110
1969.....	358.370	359.300	377.170
1970.....	442.430	383.820	435.790
1971.....	574.380	461.450	548.720
1972.....	772.071	533.894	785.254
1972 (six mois).....	363.800	264.900	647.620
1973 (six mois).....	466.557	315.463	934.941

Malgré l'intensification du rythme des raccordements, la demande en instance croît sensiblement et le délai moyen de raccordement augmente. Or, les possibilités d'expansion de la demande sont encore très grandes si l'on note que le nombre d'abonnements principaux pour cent habitants n'était, à la fin de 1972, que de 9,5 en France contre 17,4 en Allemagne fédérale, 14 en Italie et 34 en Suède. L'administration ne conteste plus que si cette poussée de la demande liée à l'activité économique, à l'évolution du niveau de vie et surtout à une mutation des esprits se maintient au rythme actuel, il sera très difficile de réduire le délai moyen de raccordement au cours du VI^e Plan.

Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé en janvier 1973 de réviser en hausse les objectifs du VI^e Plan, l'accroissement des raccordements devant conduire à un parc de 12.000.000 de lignes en 1978.

Conformément à cette décision, le budget de 1974 prévoit la commande de 1.250.000 équipements destinés au raccordement de nouveaux abonnés, soit 39 % de plus qu'en 1973.

Plus satisfaisante apparaît la situation du télex, pour lequel le redressement opéré en 1970 a été consolidé en 1971 et 1972. Le nombre des abonnés au service continue à se développer à un rythme rapide :

— au 31 décembre 1970.....	24.850
— au 31 décembre 1971	29.215
— au 31 décembre 1972	34.442
— au 30 juin 1973	37.895

Le délai d'attente est resté très réduit, de l'ordre d'un mois, et la progression du trafic s'est élevée en 1972 à 18 % marquant un léger tassement après le taux record de 1971 : 23,6 %.

D. — LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE COMMUTATION ÉLECTRONIQUE

L'administration se propose de faire les choix définitifs relatifs à la commutation électronique, au vu des résultats des études techniques et économiques actuellement en cours.

Il s'agit en effet de créer une véritable gamme de centraux pour répondre aux besoins très diversifiés du réseau :

- centraux téléphoniques, mais aussi centraux télex et de téléinformatique;
- centraux terminaux (ceux auxquels sont raccordées les lignes d'abonnés) ou de transit (entre des centraux terminaux);
- centraux destinés aux grands réseaux urbains, aux villes de moyenne importance ou aux zones rurales à faible densité.

Toute cette gamme doit être cohérente et modulaire en vue de résoudre rationnellement et économiquement les problèmes de gestion, d'exploitation et de maintenance du réseau, même si du fait de l'ampleur des études à effectuer, il est nécessaire d'en étaler l'exécution. Les centraux électroniques proposés et dont le prototype est actuellement en service ne couvrent encore qu'une partie de la gamme nécessaire. Il n'est donc pas question de faire dès maintenant des choix techniques définitifs pour l'ensemble des besoins de l'administration.

Sur le plan financier, l'objectif fixé est de généraliser la commutation électronique pour un type de central donné lorsque le coût d'équipement sera égal en électronique et en électromécanique. L'électronique permettra en effet d'offrir des services nouveaux aux abonnés avec des coûts d'exploitation inférieurs.

On sait dès maintenant qu'avec des centraux dits « temporels » le coût d'équipement est d'autant plus faible que la proportion des circuits « numériques » qui lui sont raccordés est plus élevée. C'est dans les centraux de transit et les centraux terminaux pour zones rurales à faible densité téléphonique que cette condition sera le plus facilement réalisée.

Il est donc tout naturel que le programme actuellement prévu pour le VI^e Plan soit constitué principalement de centraux de ce type.

Pour les centres urbains des grands réseaux, il y a lieu de tenir compte du gain sur le coût élevé des bâtiments, du fait que les centraux électroniques tiennent de deux à trois fois moins de place que les centraux classiques.

Par ailleurs, la commutation électronique ne pose pas que des problèmes techniques et financiers : elle représente une véritable mutation qui suppose un effort important de formation et d'adaptation du personnel de l'administration.

Le programme d'équipement actuel comprend la mise en place de centres de transit à grande capacité : Saint-Brieuc 1.800 circuits installés en 1974, Paris-Tuileries centre de transit urbain de 7.200 voies et l'implantation de centraux urbains à grande capacité : 100.000 lignes téléphoniques dans diverses zones de l'Ouest de la France, selon le système en exploitation à Poitiers, et un central de 9.000 lignes à Athis-Mons.

De plus l'étude de centraux pouvant desservir 50.000 abonnés est actuellement en cours.

D'après les informations communiquées à votre Rapporteur, ce programme devait permettre de commander au début du VII^e Plan 10 % des équipements de commutation en électronique, pour passer à 50 % à la fin du Plan.

E. — UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE : LES AVANCES TÉLÉPHONIQUES REMBOURSABLES

La procédure des « fonds de concours » permet, depuis 1843 (1), de réaliser des investissements partiellement ou non prévus au budget, par l'ouverture de crédits supplémentaires, égaux aux montants des sommes perçues à ce titre. La procédure était, et continue d'être utilisée pour la construction de bureaux de poste, la participation des communes étant prise en recettes et affectée aux chapitres de dépenses correspondants.

(1) Loi du 6 juin 1843 - Article 13.

En vue d'accélérer le rythme des investissements téléphoniques, notamment en vue de la modernisation des réseaux ruraux, la loi de finances du 31 décembre 1951 crée les avances téléphoniques remboursables qui sont assimilées aux fonds de concours et doivent permettre des investissements supplémentaires à concurrence des sommes encaissées.

A l'origine, il était prévu trois types d'avances :

- type I : pour abonnements téléphoniques particuliers;
- type II : pour abonnements telex;
- type III : Avances faites par les collectivités locales en vue de la rénovation du réseau.

le type IV : avances souscrites par des promoteurs immobiliers ou assimilés (zones industrielles, etc.) n'a été créé qu'en 1961.

Le régime juridique actuel des avances remboursables résulte donc de l'article 2 de la loi de finances du 31 décembre 1951 repris à l'article R 64 du Code des P.T.T. et des décrets d'application du 31 mars 1952 et du 21 février 1961 repris à l'article D 570 du Code des P.T.T.

Cette procédure est régie par des conventions — types annexés au Code des postes et télécommunications dont les traits caractéristiques sont les suivants :

- les avances visant l'établissement d'une ligne d'abonnement téléphonique (convention de type I) sont remboursées dans un délai maximal de dix ans par déduction, chaque année, des taxes et redevances applicables à cette ligne. La durée moyenne d'apurement est de un à deux ans environ. Ce type d'avance ne deviendra majoritaire qu'à partir de 1967;
- les avances systématiques demandées à tout nouvel abonné télex (convention de type II) représentent le versement anticipé de sept mensualités d'abonnement. L'amortissement s'effectue en dix-huit mois par abattement de sept/dix-huitième de la redevance d'abonnement;
- les avances permettant aux collectivités publiques ou privées (conseils généraux, municipalités, Chambres de commerce) de préfinancer l'extension ou la modernisation de centres ou de réseaux téléphoniques (convention du type III), sont remboursées par affectation des excédents de recettes tirés de la mise en service des équipements préfinancés, le remboursement annuel ne pouvant être inférieur à

6,66 % du montant des sommes versées. La durée moyenne d'apurement est de sept à huit ans environ. La part de ces avances a été majoritaire jusqu'en 1963 année où les avances de ce type représentaient encore 48 % du montant global perçu. Leur impact sur l'implantation du téléphone en zone rurale a été et est encore très important;

- les avances concernant l'équipement téléphonique des grands ensembles immobiliers et même des zones industrielles ou à urbaniser (convention du type IV) sont remboursées en cinq annuités égales à partir de la mise en service du premier poste téléphonique, quel que soit le produit retiré des installations ainsi réalisées.

Les avances passées entre l'administration et des promoteurs immobiliers sont en général du type IV. Pour ce dernier type d'avance, afin de faciliter le recours à l'emprunt des promoteurs pour financer les avances et en conséquence ne faire supporter aux utilisateurs d'appartements que les intérêts de l'emprunt, selon des modalités où l'administration n'intervient pas, la convention-type a été modifiée légèrement : le remboursement de l'avance est fait à l'organisme prêteur et non au promoteur.

Le tableau ci-dessous traduit l'évolution des avances remboursables rattachées, c'est-à-dire des crédits supplémentaires ouverts.

(En nouveaux francs - Milliers de francs.)

ANNEES	TYPE 1 Abonne- ments télépho- niques	TYPE 2 Télex	TYPE 3 Moderni- sation des réseaux	TYPE 4 Equipement grands ensembles	TOTAUX
1952.....	1.766	1.573	14.124	»	3.254
1953.....	(10 %)	(9 %)	(80 %)		14.209
1955.....	3.369	1.480	23.111	»	27.960
	(12 %)	(5 %)	(82 %)		
1958.....	4.280	2.936	11.385	»	18.601
	(23 %)	(15 %)	(61 %)		
1963.....	27.930	5.697	42.613	11.153	87.393
	(32 %)	(6 %)	(48 %)	(13 %)	
1967.....	93.294	16.104	73.619	77.867	260.884
	(35 %)	(6 %)	(28 %)	(30 %)	
1971.....	134.940	29.463	82.417	112.233	359.053
	(38 %)	(8 %)	(23 %)	(31 %)	
1972.....	186.653	27.060	90.432	162.015	466.160
	(40 %)	(5 %)	(19 %)	(35 %)	
1973 (Prévisions).....	210.000	26.000	144.000	220.000	600.000
	(35 %)	(4 %)	(24 %)	(37 %)	
1974 (Prévisions).....	»	»	«	»	700.000

Les crédits supplémentaires rendus aussi disponibles permettent l'exécution de travaux importants, mais il faut signaler que les avances versées par un candidat au téléphone ne financent que les équipements qui lui sont affectables en propre. Les équipements de commutation et les équipements de réseaux régionaux, national ou international qui ne sont pas individualisables sont réalisés sur crédits budgétaires.

Il convient également d'ajouter que le montant de l'avance réclamée par l'administration comprend la taxe de raccordement : 500 F dont est redevable tout nouvel abonné.

Le tableau qui suit montre l'importance des travaux préfinancés au moyen d'avances remboursables ces dernières années.

Nombre d'opérations préfinancées au moyen d'avances remboursables.

ANNEES	NOMBRE DE LIGNES préfinancées au moyen d'avances remboursables				TOTAL des lignes construites (crédits budgé- taires + avances remboursables)	POURCENTAGE des lignes préfinancées
	Type I (1)	Type III (1)	Type IV (2)	Total		
1970.....	40.000	»	35.000	75.000	499.000	18
1971.....	48.000	»	45.000	93.000	592.000	16
1972.....	65.000	3.000	60.000	128.000	681.000	19
1973 (6 premiers mois).....	39.000	1.000	36.000	76.000	390.000	19

(1) La mise en service de ces lignes intervient environ 2 à 6 mois après le versement de l'avance.

(2) La mise en service de ces lignes intervient environ 1 à 2 ans après le versement de l'avance.

On peut ainsi constater qu'une ligne sur cinq est autofinancée par les utilisateurs. La proportion est considérable et traduit effectivement une accélération des raccordements, mais une extension de la procédure ne paraît pas souhaitable car elle risque de conduire, ou d'être ressentie comme telle, à une sélection des demandes de raccordement contraire à la mission de service public du Ministère des Postes et Télécommunications.

CHAPITRE II

DES ANOMALIES PERSISTANTES

L'effort de développement et de modernisation des services risque d'être dangereusement compromis par la persistance d'un certain nombre d'anomalies déjà dénoncées avec force l'an dernier et qu'il faut citer cette année encore car malgré nos recommandations aucune mesure concrète d'assainissement ne figure au présent projet de budget. Ces anomalies sont une fois de plus :

- la situation des chèques postaux;
- les charges indues supportées par la Poste;
- le déséquilibre croissant du budget;

et cette année des préoccupations en ce qui concerne les personnels.

I. — La situation des chèques postaux.

La situation des chèques postaux s'aggrave, le Gouvernement ne tient pas ses promesses. Le problème du déficit de l'institution, lié directement au niveau de rémunération des fonds des particuliers déposés dans les centres est bien connu de cette Assemblée, mais il ne présente maintenant qu'un aspect de la situation.

Il est indéniable que l'augmentation du rendement de ces fonds, constituée avec la prise en compte pure et simple du déficit, par le budget général, les seules solutions qui, dans les structures actuelles, sont susceptibles de résorber le déficit d'exploitation permanent et croissant du service.

Or ces solutions dépendent essentiellement du Trésor, donc du Ministre de l'Economie et des Finances qui s'est associé en 1970 à l'engagement du Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour qu'à dater du 31 décembre 1973 le déficit des Services financiers ait, pour l'essentiel disparu.

La solution choisie fut l'augmentation du rendement des fonds par la rémunération au taux du marché monétaire de l'accroissement des dépôts au-delà du niveau atteint en 1971, et la mesure fut appliquée dès 1972. En 1974, cette mesure devrait se traduire, en principe de la façon suivante :

- Avoir moyen annuel journalier : 38.372 millions de francs, soit une augmentation annuelle moyenne de 8 %;
- Rémunération aux taux retenus de :
 - 1,50 % pour la partie correspondant à la base 1971, soit la moyenne du dernier trimestre 1971 : 30.800 millions de francs, le taux de 1,50 % correspondant au taux d'intérêt versé par le Trésor depuis le 1^{er} janvier 1953;
 - 7,17 % taux moyen prévisionnel sur effets publics à six mois communiqué par la Banque de France pour les sommes excédant le montant de référence indiqué ci-dessus.

Au total, le taux moyen de rémunération de l'ensemble des fonds est porté, par cette mesure, de 1,50 % à 2,62 % et par effet cumulatif à 3,5 % en 1977.

Or le taux d'équilibre du fonctionnement du service se situe aux environs de 6,1 %.

Il n'est donc pas possible de prévoir avant plusieurs années le redressement de cette situation très préjudiciable à l'avenir des chèques postaux, car outre le décalage constaté au niveau des taux d'intérêts, le gain important de productivité résultant de l'automatisation du service ne peut, même pas, compenser l'augmentation des charges des emprunts souscrits pour couvrir le déficit structurel qui s'accroît, cette année encore, dans de notables proportions.

Comme on le voit, nous sommes loin de l'engagement formel pris par le Gouvernement il y a trois ans, et la solution retenue ne s'avère pas efficace.

Le second aspect du problème a trait aux services rendus. Devant la concurrence des banques, faute de pouvoir offrir les mêmes avantages à leur clientèle, les chèques postaux stagnent. Certes des mesures limitées ont déjà été prises : le chèque de dépannage et le non rejet de virements provoquant de faibles découverts par exemple. Cette année la suppression et l'atténuation de taxes impopulaires sont autant de mesures conservatoires et, je déplore ici que le Gouvernement n'ait pas cru utile d'entériner la suppression de la taxe de tenue de compte. Mais le handicap majeur, celui qui oriente les clients des chèques postaux vers les banques demeure : l'impossibilité d'obtenir un prêt.

J'ajoute qu'il me paraît indispensable d'élargir en même temps les possibilités des Services financiers, dans leur ensemble, en matière de prêts, en alignant également le régime de la Caisse nationale d'épargne sur celui des Caisses d'épargne ordinaires qui peuvent accorder des prêts personnels à leurs clients, possibilité refusée à la C.N.E.

De par leur réseau et la confiance que leur accorde leur clientèle, généralement modeste, les P.T.T. disposeraient ainsi d'atouts économiques importants et rempliraient encore mieux leur mission de service public. Le Gouvernement doit savoir ce qu'il faut faire des chèques postaux, la décision doit être prise très rapidement.



II. — Les charges indues supportées par la Poste.

Le problème des charges indues supportées par la Poste, je veux parler de la charge résultant pour la Poste de l'acheminement et de la distribution de la presse, est bien connu de cette Assemblée. Cette charge qui ne fait que croître contribue pour plus de la moitié au déficit d'exploitation des services postaux très préoccupant par ailleurs.

En effet, cette charge que l'on qualifie communément de « déficit de presse » est évaluée à 900 millions de francs pour 1974 et le déficit global d'exploitation de la poste est estimé à 1.624 millions. Il est par ailleurs indéniable que l'ampleur du déficit de presse se répercute sur le niveau d'investissements de la Poste, bien qu'un effort particulier soit fait en la matière en 1974. La poste où l'autofinancement est très réduit, doit en effet affecter une part très importante des emprunts à la couverture du déficit de presse plutôt qu'au financement de ses investissements, solution particulièrement critiquable du point de vue économique.

L'aide de l'Etat à la presse est certes, indispensable, c'est la condition même de la démocratie et de la protection d'une liberté fondamentale, la liberté d'opinion. Mais il est anormal que cette aide se traduise par une charge supportée par le seul budget annexe des P.T.T. et plus particulièrement par les services postaux où elle obère dangereusement les ressources d'équipement.

La couverture du déficit de presse, résultant d'une notion d'intérêt général devrait être disjointe des activités de « services rendus » de la poste, et, revenir tout normalement au budget général de l'Etat c'est-à-dire au budget des Charges communes.

C'est une demande que nous faisons vainement depuis plusieurs années et que nous renouvelons pour 1974 avec une insistance toute particulière car il y va de l'avenir de la Poste.

III. — Le besoin de financement.

L'équilibre général du budget des P.T.T. est subordonné à la réalisation, pour un montant de 4.630 millions de F, d'une ligne de recettes intitulée « Financement à déterminer », situation inquiétante à plus d'un titre.

En effet, les termes mêmes de la rubrique sont ambigus. Nous avons déjà relevé cette ambiguïté lors du débat budgétaire de 1973 en regrettant que la Haute Assemblée soit laissée dans l'ignorance des modalités pratiques de couverture du besoin de financement. Les termes choisis « financement à déterminer » et le montant correspondant : 3.690 millions de F laissait alors entrevoir des augmentations de tarifs qui eurent effectivement lieu puisque les tarifs téléphoniques furent relevés de 16 % en juillet 1973.

Pour 1974, les mêmes termes sont suivis d'un chiffre encore plus important : 4.630 millions. Faut-il émettre les mêmes réserves en ce qui concerne la stabilité des tarifs ?

Certes, les P.T.T. sont assimilables à une entreprise où emprunter est une pratique courante. Par ailleurs, réaliser de tels montants d'emprunts ne paraît plus illusoire compte tenu des résultats des emprunts souscrits en 1972 : 2.618 millions de F et en 1973 : 3.540 millions de F (2.785 réalisés, le reste en cours de réalisation) mais les charges qui en découlent augmentent dans de très importantes proportions et se répercutent de façon très préoccupante sur les comptes d'exploitation.

Par ailleurs, plus peut-être que son montant global, la répartition du besoin de financement est inquiétante. Les Télécommunications avec 813 millions, soit 10 % de leurs ressources en capital, sont dans une situation très favorable et normale, mais il n'en est pas de même à la Poste et aux Services financiers.

En ce qui concerne les Services financiers, le besoin de financement qui est évalué à 1.547 millions de F, doit couvrir pour l'essentiel le déficit des chèques postaux (1.335 millions). Le problème a déjà été débattu, je n'y reviendrai donc pas. Pour la Poste, le montant de besoin de financement est encore plus élevé : 2.270 millions et doit concourir pour plus de 70 % à

couvrir un déficit d'exploitation, situation il faut le répéter économiquement très critiquable. Au déficit de presse s'ajoute en effet l'incidence d'une augmentation de charges supérieure à celles des ressources. A tarifs constants, les recettes n'augmentent qu'en fonction du trafic soit de 4 % par an alors que les charges croissent de 16 % (80 % des charges sont des charges de personnel). Il s'ensuit une dégradation constante du résultat d'exploitation entre deux augmentations de tarifs consécutives.

En 1974, le déficit est particulièrement important. Doit-on en conclure que ce seront les tarifs postaux qui seront augmentés?

IV. — Des inquiétudes en ce qui concerne le personnel.

La politique de personnels — mais y-a-t-il vraiment une politique de personnel dans l'administration des P.T.T.? nous aimerions être rassurés sur ce point? — traduite dans le budget, qui nous est présenté ne manque pas de donner des inquiétudes par les faiblesses qu'elle présente. Les « points noirs » sont en effet nombreux : créations d'emplois insuffisantes, reclassements importants, problèmes catégoriels laissés en suspend, difficultés de recrutement et niveaux de qualification sont autant de problèmes préoccupants.

Le nombre retenu de créations nettes d'emploi est insuffisant : 3.598 au budget, alors que les prévisions initiales, déjà jugées trop basses par les organisations syndicales étaient de 6.800. Il est évident, et je le concède, que ce chiffre est une simple résultante et que du fait de l'automatisation, le nombre de créations réelles d'emplois dans les services non automatisés est supérieur, mais ces dispositions étaient également valables lorsque le nombre de 6.800 était demandé.

La répartition des créations par fonctions se traduit par :

- pour la Poste : + 3.823 emplois y compris le transfert des emplois libérés par l'automatisation des chèques postaux, soit une augmentation de 1,96 % sur 1973 dans une activité de main-d'œuvre croissant au rythme de 4 à 5 % par an et aux gains de productivité très limités;
- aux Services financiers : — 1.936 emplois, conséquence de l'automatisation;
- aux Télécommunications : + 1.711 emplois auxquels il faut ajouter l'utilisation à d'autres tâches des opératrices libérées par l'automatisation du réseau (soit au total 3.800 emplois).

Comparés à l'expansion actuelle du trafic et des investissements, les niveaux des créations d'emplois apparaissent comme nettement en deçà des besoins. De plus, et j'aborde ici le problème des reclassements, tous les emplois libérés par l'automatisation peuvent-ils être transférés? Il y a lieu de tenir compte des situations individuelles, des possibilités d'adaptation et des besoins de recyclage. Il est certain que de part la nature fort différente des tâches, des mutations ne pourront avoir lieu, et que les opératrices du téléphone ne peuvent être mutées dans des emplois de techniciens. La reconversion ne peut être intégrale et cela limite l'incidence du transfert des emplois libérés par l'automatisation. Mais ce sont les aspects humains de ces reconversions qui me préoccupent davantage en particulier par les changements de résidence et mutations d'office qu'elles risquent d'entraîner.

D'autres problèmes liés aux réformes de structure et à l'organisation des services parce qu'ils engendrent chez les personnels des inquiétudes légitimes, sont aussi préoccupants. C'est ainsi, entre autres, que du fait de la réorganisation de la présence postale en zone rurale, les receveurs distributeurs voient leur avancement compromis ou, que le déroulement de carrière normal des personnels administratifs supérieurs est stoppé faute de tableau d'avancement depuis deux ans. Par ailleurs des alignements de situation sur des statuts ou emplois existants dans d'autres administrations sont refusés ou différés par la création de commissions spéciales. Ainsi, le grade de directeur divisionnaire n'est toujours pas implanté aux P.T.T. et les techniciens des Télécommunications ne peuvent, cette année encore, obtenir les mêmes avantages que les techniciens de la Défense nationale, alignement qui paraissait pourtant acquis.

A ces éléments générateurs de malaise, s'ajoutent des préoccupations qui résultent de la crise actuelle des recrutements. L'administration a de plus en plus de mal à recruter du personnel qualifié, les postulants aux différents concours se font rares et de plus les reçus ne rejoignent pas toujours leur poste. Ainsi lors des derniers concours de préposés, le nombre des candidats était inférieur à celui des emplois offerts, et le niveau insuffisant de certains postulants a encore aggravé le déséquilibre. Il est vrai que les salaires de début, surtout ceux des catégories B et C majoritaires aux P.T.T., ne sont pas concurrentiels avec ceux du secteur privé et l'implantation des postes offerts : Paris ou région parisienne, accroît encore le décalage existant. Devant cette pénurie, l'administration diversifie le recrutement, mais en recourant à mon sens à des moyens discutables parce que dérogeant des règles traditionnelles : le recrutement sur titre de techniciens supérieurs des Télécommunications en est l'illustration.

Cette crise de recrutement, dont les effets commencent à se faire sentir dans le fonctionnement de certains services (distribution en région parisienne en particulier) risque d'avoir, à la longue, des répercussions graves sur les investissements actuellement réalisés qui peuvent être stérilisés faute de personnels suffisants en nombre et en qualité. Elle est d'autant plus préoccupante que ses origines (différences de salaires et implantation des postes offerts aux débutants) sont autant de problèmes que le cadre habituel de la Fonction publique rend difficiles à résoudre.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Votre Commission a procédé à l'audition du Ministre des Postes et Télécommunications dans sa séance du 30 octobre 1973.

Après l'exposé de M. Hubert Germain et l'intervention de votre Rapporteur, MM. Monory et Descours Desacres ont appelé l'attention du Ministre sur les difficultés rencontrées par les sociétés de développement du téléphone en milieu rural et le problème des lignes longues en milieu rural; M. Pierre Brousse, sur les conditions de délivrance des télégrammes et l'insuffisante rémunération des chèques postaux; M. Marzin, rapporteur pour avis de la Commission des Lois, sur l'impossibilité de réaliser les objectifs pour 1978 compte tenu des méthodes actuelles et du montant des investissements; M. Coudé du Foresto, sur la concurrence peu loyale que livre la Caisse nationale d'épargne aux caisses d'épargne ordinaires, sur la croissance du déficit des services financiers et sur les conditions de fonctionnement du système Cidex.

En réponse, le Ministre a déclaré qu'il existe effectivement des problèmes de personnel liés à l'évolution technique et il a admis la nécessité de définir rapidement les orientations d'une politique du personnel accompagnant l'effort de modernisation et d'amélioration de la gestion.

Le Ministre a estimé que des efforts sont faits pour améliorer le contrôle de la qualité des matériels fournis à l'Administration des Postes et Télécommunications.

En ce qui concerne les difficultés de la Poste, il les attribue, notamment, aux conditions de recrutement du personnel qui, en dehors d'une élévation des rémunérations ne peut trouver de remède que dans une plus large information et une féminisation de certaines tâches.

En ce qui concerne le déficit entraîné par les transports de presse, le Ministre a indiqué que l'existence d'un budget annexe des Postes et Télécommunications devrait conduire à certaines conclusions logiques mais qu'il n'y a pas de solution dans l'immédiat. Il se propose d'ouvrir une discussion avec les syndicats de la presse en vue de parvenir d'abord à contenir le déficit dans les limites actuelles.

M. Hubert Germain a ensuite donné les précisions suivantes :

- le problème du déficit des services financiers est, en réalité, celui de l'avenir et de la vocation de ces services; c'est ainsi qu'il faut le poser et lui donner une solution qui devrait être trouvée dans l'année qui vient;
- si les charges d'emprunt augmentent, il faut bien voir qu'il en va de même des investissements; pour le Ministre, le problème de l'équilibre n'est pas un problème spécifique des services postaux;
- les augmentations de tarif décidées en 1973 et qui ont eu pour effet de porter l'unité de base des communications téléphoniques de 30 à 35 centimes étaient nécessaires, car il n'est pas sain de bloquer les tarifs sur une trop longue période; or, ces tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 1966; dans le cadre d'une bonne gestion financière, une augmentation des tarifs postaux proprement dits ne devrait pas être exclue en 1974;
- le système du préfinancement, utilisé dans le domaine du téléphone, doit être considéré comme satisfaisant : « C'est un système normal et d'un rendement élevé », a déclaré le Ministre, qui estime qu'il y a une ambiguïté en ce qui concerne la nature exacte de la taxe de raccordement;
- le problème des lignes longues en milieu rural retient toute l'attention du Ministre et de ses services;
- eu égard à ce qui se fait dans les pays étrangers, le port du télégramme présente un caractère anachronique et devrait être progressivement remplacé par des messages téléphonés au fur et à mesure de l'extension du réseau.

La réunion s'est achevée sur un échange de vues entre le Ministre et les membres de la Commission sur l'évolution possible de la structure de l'Administration des Postes et Télécommunications, sur les problèmes de l'équilibre financier et de l'autonomie de chacune de ses branches.

* * *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des Postes et Télécommunications pour 1974.

ANNEXES



Les documents annexés au présent rapport ont été regroupés par centres d'intérêts et par grandes branches d'activités ou fonctions principales, selon la répartition suivante :

— Intérêt général.

- I. — Les mesures indemnitaires inscrites dans le projet de budget et leur évolution depuis 1970.
- II. — Les subventions versées par le budget annexe des P.T.T.
- III. — Structure, activités et moyens des Services sociaux de l'administration.
- IV. — L'Union des Associations sportives des P.T.T.

— Poste.

- V. — L'activité de la Société d'économie mixte pour l'étude et le développement de la technique des centres postaux mécanisés (SOMEPOST).
- VI. — L'activité de la Société française d'études et de réalisation d'équipements postaux (SOFREPOST).

— Services financiers.

- VII. — La Caisse nationale d'épargne : rôle et situation parmi les autres établissements collecteurs.

— Télécommunications.

- VIII. — Le Centre national d'études et télécommunications (C.N.E.T.).
 - IX. — Les sociétés agréées pour le financement des télécommunications.
 - X. — La Compagnie française des câbles sous-marins et de radio (France câbles et radio).
 - XI. — Nature, objectifs et activités en 1972 et 1973 de la Société mixte pour le développement de la technique de la commutation dans le domaine des Télécommunications (SOCOTEL).
 - XII. — Informations sur la Société française d'études et de réalisations d'équipements des télécommunications (SOFRECOM).
 - XIII. — Bilan de l'activité de la Société mixte pour le développement de la technique des télécommunications sur câbles (SOTELEC).
 - XIV. — La Société française de télédistribution.
 - XV. — Le Centrex.
 - XVI. — Les programmes d'action des Télécommunications.
-

ANNEXE I

LES MESURES INDEMNITAIRES INSCRITES DANS LE PROJET DE BUDGET ET LEUR ÉVOLUTION COMPARÉE DEPUIS 1970

Les mesures indemnitaires inscrites dans projet de budget pour un montant total de 73.276.000 F sont reproduites ci-dessous :

I. — RELÈVEMENT DES TAUX DE CERTAINES INDEMNITÉS

Prime de résultat d'exploitation : taux annuel porté de 1.000 à 1.090 F (+ 9 %).

Indemnité forfaitaire de sujétions spéciales des fonctionnaires des services ambulants, courrier convoyeur et du service d'analyse du trafic postal (+ 33 %).

Allocation spéciale provisoire allouée à certains fonctionnaires du service automobile (+ 33 %).

Indemnité allouée aux fonctionnaires du service du contrôle des prix de revient (+ 16 %).

Indemnité pour travail matinal et pour travail des jours fériés de certains receveurs et chefs de centre, receveurs distributeurs (+ 20 %).

Indemnité pour service de garde des agents de la direction des Télécommunications du réseau national (+ 16 %).

Indemnité horaire de responsabilité pécuniaire (+ 20 %).

Revalorisation de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit (+ 22 %).

Indemnité de gérance et de responsabilité (+ 25 %).

Indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales (+ 20 %).

Réaménagement du régime indemnitaire des attachés d'administration centrale (variable).

Réaménagement du régime indemnitaire des inspecteurs généraux (variable).

II. — EXTENSION A DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DE CERTAINES INDEMNITÉS

Indemnité spéciale en faveur des préposés chargés de la conduite des véhicules « poids lourds » à Paris (création).

Prime de gestion en faveur des responsables des ateliers garages (création).

Indemnités de scolarité aux ingénieurs élèves des télécommunications (création).

Indemnité spéciale en faveur des agents des services de contrôle des fabrications de matériel de série (création).

Allocation spéciale en faveur de certains fonctionnaires de catégorie A des services techniques (création).

Tableau comparatif de l'accroissement des principaux indemnités.

NATURE DES INDEMNITES	1970		1971		1972		1973		1974		1970 1974
	Taux en francs	% d'ac- croisse- ment	Taux en francs	% d'ac- croisse- ment	Taux en francs	% d'ac- croisse- ment	Taux en francs	% d'ac- croisse- ment	Taux en francs	% d'ac- croisse- ment	% d'ac- croisse- ment
Prime de résultat d'exploitation (taux annuel)	760	4,80	850	11,8	920	8,2	1.000	8,7	1.090	9	43
Indemnité pour travail de nuit (taux horaire)	1,55	10,7	1,55	»	1,55	»	1,75	12	2,15	22	38
Prime de transport (taux men- suel)	23	15	23	»	23	»	23	»	23	»	»
Gérance et responsabilité (taux annuel)	de 3.280 à 340	»	de 4.264 à 667	30	de 4.264 à 667	»	de 4.264 à 667	»	de 5.326 à 834	25	62
Indemnité horaire de responsa- bilité pécuniaire	ou 0,16 0,08	»	ou 0,20 0,10	25	ou 0,20 0,10	»	ou 0,20 0,10	»	ou 0,24 0,12	20	50
Indemnités forfaitaires de sujé- tion spéciale des D.D.A., I.N.P. et I.N.P.A.D. (taux annuel) ..	de 1.209 à 936	»	de 1.209 à 936 (1)	»	de 1.632 à 947	20,2	de 1.632 à 947	»	de 1.958 à 1.136	20	61
Indemnités forfaitaires de sujé- tion spéciales des I.N.P.A.T. (taux annuel)	de 2.400 à 1.200	»	de 2.400 à 1.200	»	de 3.240 à 1.620	35	de 3.240 à 1.620	»	4.200	29	75
Indemnité forfaitaire de sujé- tion spéciale des services am- bulants (taux mensuel)	90	»	90	»	90	»	90	»	120	33	33
Allocation spéciale provisoire (taux mensuels) :											
— Cadre A des télécommuni- cations	»	»	»	»	»	»	»	»	350 à 225	Créat.	»
— Techniciens des télécom- munications	90	50	200	120	200	»	200	»	200	»	120
— Service du dessin	»	»	»	»	»	»	120	»	120	»	»
— Service automobile	»	»	»	»	»	»	90	»	120	33	33
Indemnité de risque et de sujé- tion (taux annuel)	de 965 à 620	»	de 965 à 620 (2)	»	de 965 à 620	»	de 1.158 à 744 (1)	20	de 1.158 à 744 (1)	»	33
Indemnité forfaitaire mensuelle des brigades roulantes	ou 75 60	»	ou 75 60	»	ou 75 60 (2)	»	à 97,5 78	30	à 97,5 78	30	»
Autres indemnités (3)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

(1) Octroi d'une indemnité de sujétions spéciales aux agents du C.N.E.T. chargés des études des contrôles de fabrication et des réceptions concernant les articles d'habillement approvisionnés par l'administration. Création d'une indemnité spécifique de risques en faveur des agents chargés de l'escorte des fonds et valeurs.

(2) Octroi aux agents des brigades de réserve de Paris *intra-muros* de l'indemnité de fonctions de la brigade roulante.

(3) Le taux de certaines indemnités étant fixé par rapport au traitement, elles ont évolué en conséquence, dans les mêmes conditions que les rémunérations ; c'est le cas notamment de l'indemnité de résidence, de la prime spéciale d'installation, des indemnités pour travaux supplémentaires et, dans une certaine mesure, de la prime de rendement.

ANNEXE II

LES SUBVENTIONS VERSÉES PAR LE BUDGET ANNEXE (Chap. 66-02.)

Le chapitre 66-02 se présente de la façon suivante :

Art. 10. — Postes et services financiers.

§ 10. — Subvention au musée postal	252.600
Cette subvention versée par le budget annexe est destinée à assurer, en complément des ressources propres à l'établissement, l'équilibre des charges de fonctionnement à l'enrichissement des collections du musée, mais aussi à contribuer financièrement à l'agrandissement immobilier de cet établissement.	
§ 20. — Versement au Fonds national de solidarité et d'action mutualiste	1.006.500
Ce versement est une obligation légale en ce qui concerne les Caisses d'épargne ordinaires ainsi que la Caisse nationale d'épargne. Cette obligation consiste à verser au Fonds une fraction du produit de la prescription trentenaire des avoirs des déposants.	
§ 30. — Compensation de tarifs préférentiels dans les relations avec certains Etats africains et Madagascar	2.000.000
La compensation des tarifs préférentiels dans les relations avec certains Etats africains et Madagascar repose sur des accords de gré à gré entre l'administration et les pays intéressés. Elle a pour but, au niveau des recettes (taxes d'affranchissement) d'atténuer le déséquilibre de structure du trafic entre ces pays et la France.	
§ 40. — Contribution aux frais de fonctionnement des organismes internationaux (Union postale universelle, Institut international des Caisses d'épargne)	505.000
§ 50. — Participation aux frais de fonctionnement des comités techniques départementaux des transports et du Conseil supérieur des transports au titre de la Poste automobile rurale	150
§ 60. — Contribution aux dépenses de fonctionnement de la Société d'économie mixte pour l'étude et le développement de la technique des centres postaux mécanisés (SOMEPOST)	680.000
Total pour l'article 10	<u>4.444.250</u>

Art. 20. — Télécommunications.

§ 10. — Contribution aux dépenses de fonctionnement de la Société d'économie mixte pour le développement de la technique de commutation dans le domaine des télécommunications (SOCOTEL)	3.953.640
§ 20. — Participation aux frais de fonctionnement du Comité de coordination des télécommunications	50.824
§ 30. — Contribution aux frais de fonctionnement des organismes internationaux (Union internationale des télécommunications).	3.628.360
§ 40. — Subvention au laboratoire central d'électricité	500
§ 50. — Bourses aux élèves de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications	185.990
Total pour l'article 20	<u>7.819.314</u>

Art. 30. — Services généraux.

§ 10. — Subvention au Bureau d'études des Postes et Télécommunications d'outre-mer (B.E.P.T.O.M.) et aux Offices des P.T.T. d'outre-mer	6.703.780
---	-----------

— Le B.E.P.T.O.M. est un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, chargé de la coopération avec les pays africains et malgache (assistance en personnel, enseignement, marchés d'études et d'équipement, activité philatélique, etc.).

Outre ses recettes propres, la subvention du budget annexe des P.T.T. (1.300.000 F en 1973) et la participation du Fonds d'aide et de coopération (2.590.000 F en 1973) constituent les principales ressources du B.E.P.T.O.M.

— Les Offices des Postes et Télécommunications de la Polynésie et de la Nouvelle-Calédonie sont placés sous la tutelle du Ministre des P.T.T., à la charge de couvrir intégralement le déficit d'exploitation de l'Office de la Polynésie et le quart du déficit de celui de la Nouvelle-Calédonie (les trois quarts étant à la charge du Territoire).

§ 20. — Contribution aux frais de fonctionnement des organismes internationaux (C.E.P.T.)	70.000
Total pour l'article 30	<u>6.773.780</u>
Total pour le chapitre 66-02	<u>19.037.344</u>

ANNEXE III

STRUCTURE, ACTIVITÉS ET MOYENS DES SERVICES SOCIAUX DE L'ADMINISTRATION

Créé en 1931, le service social des P.T.T. a été confié en 1946 à une sous-direction du Ministère devenue le 1^{er} janvier 1967 le service des Affaires sociales qui a été rattaché à la direction du Personnel et des Affaires sociales par le décret du 20 juillet 1971 portant réorganisation de l'administration centrale des P.T.T.

I. — STRUCTURE DU SERVICE SOCIAL DE L'ADMINISTRATION DES P.T.T.

L'organisation du service social qui est à l'image de celle des services de l'administration, se présente comme suit :

1. A l'administration centrale :

- a) le bureau AS 1 qui est chargé au titre des affaires générales, du budget, de la gestion des crédits et des effectifs, des locaux sociaux, des études générales, de l'information et de la documentation sociales ;
- b) le bureau AS 2 qui a dans ses attributions l'assistance au personnel, les œuvres de l'enfance et de la jeunesse, le service médico-social, le sport, les vacances et les loisirs ;
- c) le bureau AS 3 dont les activités essentielles se rapportent à l'accueil des débutants, au logement du personnel, à la création et au fonctionnement des restaurants administratifs, des réfectoires et des coopératives.

2. Dans les services extérieurs :

Les directions régionales des services postaux et des télécommunications disposent d'une cellule « service social » spécialisée tandis qu'une assistante sociale-chef placée sous l'autorité du directeur régional des services postaux coordonne et supervise, sur le plan technique, l'action des assistantes sociales en fonction dans la région.

Dans les directions départementales, une ou plusieurs assistantes sociales, placées sous l'autorité du chef de service, apportent leur aide au personnel du département.

Enfin, dans les grands bureaux ou centres, un correspondant social renseigne et oriente le personnel sur le plan social.

3. Organismes consultatifs :

Composés de représentants de l'administration et de représentants des syndicats et des associations gestionnaires d'œuvres sociales, ils permettent au personnel de participer à l'élaboration de la politique sociale de l'administration. Ces organismes sont :

- le comité national et les comités régionaux des affaires sociales qui participent à l'élaboration du projet de budget social et qui sont consultés sur tous les problèmes relatifs à l'orientation de l'action sociale et médico-sociale de l'administration ; ils peuvent formuler des propositions concernant l'organisation et le fonctionnement des œuvres sociales et médico-sociales ;
- la commission ministérielle de la jeunesse qui étudie les problèmes particuliers que posent les jeunes au sein de l'administration des Postes et Télécommunications.

En outre, deux types d'organismes paritaires ont été créés :

- les commissions de sélection pour l'attribution de logements au personnel ;
- les comités d'accueil pour l'organisation de l'accueil des jeunes agents débutants.

II. — ACTIVITÉS DU SERVICE SOCIAL DE L'ADMINISTRATION DES P.T.T.

L'action du service social s'exerce, au plan individuel, essentiellement par le service des assistantes sociales et au plan collectif, par les œuvres sociales et médico-sociales, complément de l'action sociale individuelle.

1. *Le service des assistantes sociales :*

Chargé à l'origine des problèmes individuels et familiaux, le service des assistantes sociales des P.T.T. constitue désormais un « service spécialisé d'entreprise ». De ce fait, les assistantes sociales des P.T.T. sont maintenant spécialisées dans le règlement des problèmes individuels spécifiques des agents, leur mission fondamentale étant d'aider les agents à s'adapter à leurs conditions de vie et de travail.

2. *Les œuvres sociales et médico-sociales :*

L'activité du service social se manifeste actuellement dans les domaines suivants :

a) *Accueil et logement du personnel.*

En raison de sujétions qui lui sont particulières, concentration des effectifs, particularité du recrutement, changements de résidence), l'administration des P.T.T. a pris un certain nombre de mesures dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement des débutants et des élèves des cours professionnels ainsi que dans le domaine du logement du personnel.

— Accueil et hébergement des jeunes agents débutants :

Un service d'accueil fonctionne dans les directions à l'intention des agents débutants qui peuvent être hébergés dans des foyers-dortoirs de transit, dans des foyers de jeunes travailleurs dans lesquels des places ont été réservées ou dans des foyers-résidences. La capacité actuelle de ces foyers est de 7.400 places. Des projets en cours de réalisation ou à l'étude prévoient la création de deux nouveaux foyers-résidences d'une capacité de 350 places dans la région parisienne, cependant que les efforts d'implantation de mini-foyers notamment en grande banlieue sont poursuivis. En outre, ce service peut fournir des adresses de chambres en hôtel ou chez des particuliers.

— Hébergement des agents suivant un cours professionnel :

Un effort particulier est entrepris pour favoriser le logement pendant la durée de leur scolarité, des agents appelés à suivre des cours professionnels de formation ou de perfectionnement. Huit foyers de l'espèce d'une capacité de 800 lits existent déjà, et douze autres représentant 1.550 lits sont prévus.

— Logement des agents mariés ou des célibataires :

Les logements dont dispose l'administration pour son personnel proviennent des réservations effectuées soit par les préfets au titre de l'article 200 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, soit par conventions directes passées avec des organismes H.L.M. à l'aide de crédits spécifiques du budget annexe. Ces logements sont attribués compte tenu de la situation familiale et des conditions d'habitat des demandeurs sur avis d'une commission de sélection.

46.000 logements environ ont été attribués à ce jour dont près de 13.600 dans la région parisienne.

b) *Aide pécuniaire.*

Elle se présente sous forme de secours ou de prêts accordés après enquête d'une assistante sociale.

Les secours sont attribués aux agents en difficulté, pour leur permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles et imprévisibles. Ils peuvent atteindre 1.000 F.

Les prêts, remboursables chaque mois par voie de précompte sur le traitement, sont accordés aux agents ayant à effectuer des dépenses indispensables et présentant un caractère direct et immédiat. Leur montant maximum s'élève à 2.500 F.

c) *Restaurants administratifs et réfectoires.*

Les restaurants administratifs des P.T.T. sont régis par des statuts conformes aux statuts types élaborés par l'administration dans le cadre des dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et sont gérés par des conseils d'administration élus par les usagers. Une commission de surveillance composée de représentants de l'administration et du personnel assure le contrôle du bon fonctionnement de chaque restaurant.

L'administration fournit les locaux, assure les dépenses de premier établissement et de renouvellement du mobilier et des installations de cuisine et met du personnel à la disposition des restaurants. Au nombre de 126, dont 54 à Paris, les restaurants des P.T.T. servent en moyenne 70.000 repas par jour, non seulement au personnel des P.T.T., mais également aux agents d'autres administrations (18 % environ).

D'autre part, l'administration a installé dans la banlieue parisienne des cantines-réfectoires, actuellement au nombre de 66, qui servent des repas fournis par des traiteurs, tandis que dans tous les services d'une certaine importance, elle met à la disposition du personnel un réfectoire spécialement équipé pour permettre aux agents qui le désirent de faire réchauffer leur repas.

d) *Œuvres en faveur des enfants d'agents.*

L'administration ouvre chaque année aux enfants de son personnel des colonies et des camps de vacances pendant les vacances de Pâques, de Noël et d'été. La participation demandée aux parents est fonction du quotient familial.

En 1973, 23 colonies ont été ouvertes pendant les vacances de Pâques tandis que 82 colonies et camps de vacances fonctionnaient pendant l'été et recevaient plus de 16.000 enfants ou adolescents.

D'autre part, des garderies, ouvertes aux enfants d'âge scolaire, fonctionnent les mercredis et jours de vacances scolaires non fériés, dans les principales villes. En outre, des sorties de neige sont organisées dans les villes des régions montagneuses pendant la saison d'hiver.

Enfin, si elle ne gère pas directement des crèches, l'administration participe aux frais de placement des enfants d'agents féminins dans des crèches ou chez des gardiennes agréées et réserve des places dans de nouvelles crèches en échange d'une participation au financement de la construction de ces établissements.

e) *Service médico-social.*

Des infirmeries ou des postes de secours d'urgence ont été créés dans tous les grands services. D'autre part, depuis une dizaine d'années des centres d'examen de santé fonctionnent dans les grandes villes. Ils sont actuellement au nombre de 25 dont 7 à Paris.

f) *Coopératives.*

Les coopératives des P.T.T. sont gérées par des conseils d'administration élus par des assemblées générales des sociétaires. L'administration fournit les locaux ainsi que certaines prestations en nature et met du personnel à la disposition de ces organismes. Il existe actuellement 79 coopératives groupant 186.000 sociétaires.

g) *Education physique et sports.*

L'action de l'administration dans ce domaine se manifeste sur deux plans :

- la création de centres d'éducation physique ;
- le développement des installations sportives.
- Centres d'éducation physique et d'initiation sportive :

Ouverts aux agents et aux enfants d'agents, ces centres sont gérés directement par l'administration et sont dirigés par des moniteurs qualifiés. Il existe actuellement 128 centres à Paris et en province.

— Installations sportives :

L'administration s'efforce de favoriser la pratique du sport parmi son personnel en facilitant la mise à sa disposition des installations nécessaires. A cet effet, elle finance directement certaines opérations mais, le plus souvent, elle participe conjointement avec le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, au financement du plan d'équipement sportif de l'Union des associations sportives des P.T.T., mis au point en accord avec les responsables de cette association.

Une trentaine d'opérations est prévue au titre du VI^e Plan (aménagement de stades, construction de salles de sport, de piscines, de chalets de neige, etc.).

h) *Loisirs, vacances.*

Plus de 140 foyers de loisirs pour les jeunes sont ouverts dans les centres importants. D'autre part, des centres de plein air et de neige permettant au personnel de pratiquer des activités sportives et de plein air à des prix très convenables.

Enfin, l'administration participe chaque année plus largement au financement de la construction de nouvelles maisons familiales de vacances. Actuellement, au nombre de 20, les « Maisons P.T.T. » permettent aux agents de condition modeste de prendre des vacances en famille pour un prix modique et accueillent des agents retraités en dehors de la période de vacances.

i) *Aide aux associations de personnel.*

Des subventions sont attribuées aux associations de personnel qui complètent dans leur domaine respectif l'action sociale de l'administration et qui contribuent ainsi au développement des réalisations sociales des P.T.T. notamment dans le domaine de la mutualité, de l'entraide et des activités culturelles et artistiques.

III. — MOYENS D' ACTIONS DU SERVICE SOCIAL DES P.T.T.

1. *Le budget.*

Le service social dispose :

- d'une part, de crédits de fonctionnement qui ont atteint près de 94 millions de francs en 1973 et qui lui permettent de faire face aux dépenses de gestion courante ;
- d'autre part, de crédits d'investissement (70 millions d'autorisation de programme en 1973) affectés à la réservation et à la construction de logements, à l'acquisition et à la construction de réalisations sociales (colonies, garderies, etc.).

Il bénéficie également d'une partie des crédits inscrits chaque année au budget général (Charges communes) et destinés à couvrir les dépenses correspondant à l'application de mesures nouvelles prises en faveur des services sociaux sur le plan interministériel. En 1973, ces crédits ont atteint la somme de 7,2 millions de francs.

Progression du budget des Affaires sociales.

ANNEES	CREDITS de fonctionnement (1 ^{re} section)		CREDITS D'EQUIPEMENT (2 ^e section) (Autorisations de programme)			
	Chapitre 618 (Œuvres sociales)	Indices de progression	Réalisations sociales	Indices de progression	Logement du personnel	Indices de progression
	(en francs)		(en francs)		(en francs)	
1961	11.224.080	100	750.000	100	14.000.000	100
1964	22.874.571	204	4.100.000	546	17.000.000	121
1967	43.491.983	377	8.990.000	1.200	23.000.000	164
1969	59.745.025	531	11.000.000	1.466	27.000.000	192
1970	66.035.966	588	11.000.000	1.466	30.000.000	214
1971	72.460.466	645	11.000.000	1.466	36.000.000	257
1972	88.611.144	789	13.300.000	1.773	44.000.000	314
1973	100.999.062	908	20.000.000	2.666	50.000.000	357

2. *Le personnel.*

Des personnels de différents grades sont utilisés par le service social, tant dans les services administratifs que dans les œuvres sociales et médico-sociales.

- le personnel des services administratifs : il est constitué essentiellement de fonctionnaires affectés au service des Affaires sociales au Ministère et dans les sections « service social » des directions régionales ;
- les assistantes sociales : personnel spécialisé du service social ; les effectifs budgétaires comprennent 235 emplois, dont 25 d'assistante sociale-chef ;
- les infirmières : au nombre de 150, elles sont affectées dans les grands services où existent des infirmeries ;
- le personnel mis à la disposition des œuvres sociales : il est composé d'agents de différents grades sélectionnés en raison de leur intérêt et de leur compétence pour les œuvres sociales.

3. *Les locaux.*

Des locaux dont la construction est généralement financée par les services d'exploitation mais dont l'équipement est pris en charge par le service social, sont prévus dans les bâtiments d'exploitation à l'occasion de l'établissement des projets de construction chaque fois que l'implantation de réalisations sociales s'avère nécessaire.

4. *Aides diverses.*

Des aides substantielles sont apportées par l'administration aux œuvres sociales sous forme de prêts de cars et de véhicules utilitaires et de prestations diverses (chauffage, éclairage).

IV. — FINALITÉ DU SERVICE DES P.T.T.

Pour répondre aux besoins de son personnel, l'administration des P.T.T., qui compte plus de 370.000 agents, s'est préoccupée depuis de nombreuses années de développer son service social. Malgré des progrès incontestables accomplis depuis

douze ans en particulier, des besoins importants demeurent encore à satisfaire, notamment en ce qui concerne le logement du personnel et l'hébergement des débutants dans la région parisienne. De plus, il est vraisemblable que la progression des besoins se poursuivra dans les différents secteurs d'activité du service social et que de nouveaux besoins apparaîtront.

C'est pourquoi, sans négliger pour autant les autres domaines, l'accent sera mis au cours des prochaines années sur la satisfaction des besoins prioritaires que sont le logement du personnel marié, ou vivant seul, l'hébergement des agents débutants et des élèves des cours professionnels, la garde des enfants du personnel féminin.

Cette action devrait permettre à long terme de tendre vers la réalisation des objectifs qui constituent la finalité profonde du service social, à savoir : permettre aux agents de mieux s'adapter aux contraintes nouvelles que la vie moderne apporte sans cesse à leurs conditions de vie comme à leurs conditions de travail et favoriser l'épanouissement de leur personnalité.

ANNEXE IV

L'UNION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES P.T.T. DE FRANCE ET D'OUTRE-MER

I. — ORGANISATION

L'union des A.S.P.T.T. est une union d'associations à forme fédérale. Son Comité directeur supervise neuf unions régionales dont le rôle consiste à animer les filiales qu'elles contrôlent et dix-huit centres sportifs régionaux dont les présidents ont pour mission de favoriser la création d'installations sportives et de veiller à leur entretien.

Une des caractéristiques originales de l'union des A.S.P.T.T. est d'être dirigée à nombre à peu près égal, par des fonctionnaires de responsabilité : inspecteurs et ingénieurs généraux, directeurs régionaux et départementaux, administrateurs, etc., et par des agents de service d'exécution : inspecteurs, contrôleurs, agents d'exploitation, préposés, etc., ce qui favorise un contact humain exceptionnel dans la Fonction publique.

II. — ACTIVITÉS

Constituée en 1945 par 47 associations totalisant 6.095 membres, l'union des A.S.P.T.T. s'est développée lentement jusqu'en 1962, la subvention de l'administration couvrant environ 20 % des dépenses de fonctionnement et les installations sportives étant inexistantes.

C'est seulement vers la fin de l'année 1962 que fut promulguée une véritable « charte du sport P.T.T. ».

C'est ainsi que l'encadrement put être normalisé par le détachement de moniteurs d'éducation physique, de dirigeants administratifs, d'entraîneurs spécialisés ainsi que par l'octroi de facilités de service à un certain nombre de dirigeants et responsables d'équipes. En outre, des stages de formation de cadres organisés sous l'égide du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports ont permis, en huit ans, de former 910 moniteurs et éducateurs brevetés dans la plupart des activités pratiquées : athlétisme, natation, ski, basket-ball, volley-ball, tennis, navigation de croisière, etc.

Enfin, l'établissement d'un plan d'équipement sportif amorcé en 1963 et prolongé par le V^e et le VI^e Plans a été concrétisé par la réalisation de : 54 stades, 26 salles omnisports, 35 bases nautiques, 17 chalets de sports d'hiver, 5 piscines et 2 centres de loisirs sportifs dont l'équivalent n'existe dans aucune autre administration des P.T.T. étrangère.

Ce plan est financé grâce à des subventions de l'Etat :

- 25 % des investissements par le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- 25 % par l'administration des P.T.T. qui, de plus, prend en charge l'amortissement des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (50 % du coût des opérations).

Au titre de l'année 1972, la participation de l'administration s'est ainsi élevée à :

- 1.495.450 F au titre des 25 % ;
- 1.780.000 F au titre de la prise en charge du remboursement des emprunts.

Ces mesures libérales ont favorisé un essor rapide de l'union des A.S.P.T.T. qui, de 1962 à 1973, est passée de 30.000 à 118.900 sociétaires et 138 à 184 associations qui groupent 875 équipes de football, 702 de basket-ball, 233 de volley-ball, 16.007 skieurs, 9.080 nageurs, 4.000 athlètes, etc.

De cette masse, les A.S.P.T.T. qui figurent très souvent parmi les plus importants clubs omnisports de nos grandes villes, se devaient de révéler quelques champions dont certains ont atteint une renommée nationale voire mondiale :

Maryvonne Dupureur, médaille d'argent aux Jeux olympiques de Tokyo ;
Michèle Mombet, corecordwoman du monde de relais ;
Michel Rousseau et Claude Mandonnaud, champions et recordmen d'Europe ;
Robert Sainte-Rose, Monique Noirod, Odette Ducas, Christine Debourse-Wartell, champions et recordmen de France, etc.

Enfin, 11 représentants de sports P.T.T. ont été sélectionnés pour les derniers Jeux olympiques de Munich.

Au cours de l'année 1972, le palmarès de l'union des A.S.P.T.T. s'établit comme suit :

1.969 titres de champion régional ou départemental ;
108 titres de champion de France ;
2 titres de champion d'Europe ;
209 sélections en équipe de France ;
9 records de France ;
2 records d'Europe.

Ne se limitant pas à la compétition, l'union des A.S.P.T.T. a créé des cours d'éducation physique, d'initiation sportive et des séjours de neige à l'intention des jeunes postiers ainsi que des cours de natation élémentaire réservés aux enfants d'agents ; elle organise également, dans chaque union régionale, des compétitions dont les vainqueurs sont qualifiés pour disputer les critères nationaux inter-P.T.T.

Sur le plan social, son rôle s'est révélé précieux ; en effet, les conditions de recrutement du personnel des Postes et Télécommunications font que les agents débutants sont à 90 % transplantés et coupés du milieu familial dès la fin de leur scolarité ; le problème de cet isolement a été en partie résolu grâce aux A.S.P.T.T. qui peuvent dispenser une chaleur humaine atténuant la nostalgie du dépaysement.

Cet ensemble d'activités, les résultats acquis et ses effectifs situent l'union des A.S.P.T.T. de France et d'outre-mer comme le plus important groupement sportif français réunissant une famille professionnelle.

*
**

Evolution des effectifs et des subventions de fonctionnement reçues de l'administration des P.T.T.

ANNEES	NOMBRE de filiales	EFFECTIFS	SUBVENTION P.T.T.	MOYENNE par adhérent (en francs constants 1972)
1950	98	21.003	(1) 75.000	1,46
1955	106	23.272	(1) 115.000	2,32
1960	138	30.090	(1) 175.000	3,66
1965	(2) 133	53.460	350.000	4,80
1966	142	59.673	450.000	5,66
1967	145	80.184	550.000	5,23
1968	150	91.045	650.000	5,57
1969	153	96.938	750.000	6,54
1970	161	106.429	750.000	6,36
1971	166	114.951	900.000	7,36
1972	170	122.000	1.000.000	7,69
1973	184	118.922	1.100.000	9,24 (en francs actuels)

(1) Transformés en nouveaux francs.

(2) Dissolution, en 1963, des 14 A.S.P.T.T. d'Algérie.

Principaux sports pratiqués.

DISCIPLINES	PRATIQUANTS	DISCIPLINES	PRATIQUANTS
Basket-ball	7.755	Ski	16.007
Football	17.323	Tennis	8.435
Hand-ball	2.898	Tennis de table	3.814
Rink-hockey	37	Nautisme	1.879
Rugby	2.950	Boules	2.302
Volley-ball	2.699	Camping	7.566
Water-polo	167	Cyclotourisme	414
Athlétisme	4.066	Education physique ...	7.542
Boxe	114	Judo-karaté	3.220
Cyclisme	1.076	Pelote basque	278
Escrime	185	Pétanque	5.110
Haltérophilie	380	Sports sous-marins ...	681
Lutte	297	Montagne	607
Natation	9.080	Tir	107
		Equitation	120

ANNEXE V

L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE POUR L'ÉTUDE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES CENTRES POSTAUX MÉCANISÉS (SOMEPOST)

A. — OBJET, NATURE JURIDIQUE, COMPOSITION DU CAPITAL ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE SOMEPOST

SOMEPOST, société d'économie mixte, créée en 1962 sous forme de société à responsabilité limitée, a été transformée en groupement d'intérêt économique en 1969.

Les nouveaux statuts de la société ont été approuvés par décret en date du 5 mars 1969.

SOMEPOST groupe l'Etat et dix-sept sociétés privées.

Le groupement est administré par un directeur général, (assisté d'un directeur), qui doit se conformer aux directives d'un conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance comprend cinq représentants de l'Etat, dont le directeur général des Postes, président, et cinq représentants des « participants » ; en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

SOMEPOST a pour objet dans le domaine des matériels postaux et des installations postales mécanisées, d'effectuer toutes études qui peuvent lui être confiées soit par l'administration française des Postes et Télécommunications, soit par des administrations ou organismes étrangers.

En ce qui concerne les études demandées par l'administration française des Postes et Télécommunications, celles-ci portent essentiellement sur l'ingénierie et comprennent notamment :

- l'établissement des plans d'installations et de montage, ainsi que tous autres documents nécessaires à la passation des marchés, à la réalisation et à la mise en place des équipements de mécanisation postale ;
- la conduite et la coordination des travaux d'exécution suivant un calendrier mis au point d'un commun accord avec l'administration.

En ce qui concerne les pays étrangers, les activités du groupement peuvent porter sur :

- toutes études d'ordre technique ou financier, consultations et travaux relatifs aux questions et problèmes concernant leur service postal ;
- l'étude des installations susceptibles d'être faites, des possibilités de transformation ou d'amélioration des installations existantes ;
- l'étude, l'élaboration, la coordination et même la surveillance de tous programmes de travaux, la recherche de toutes entreprises ou de tous organismes susceptibles de réaliser les programmes en question ;
- la prospection et la négociation de tous contrats et marchés.

Le groupement a été constitué sans capital et sans création de parts sociales.

L'essentiel des ressources de SOMEPOST est constitué par le produit des contrats passés avec l'administration française ainsi qu'avec les administrations et organismes postaux étrangers.

Par ailleurs, les membres de SOMEPOST sont tenus d'assurer par leurs versements l'équilibre financier du groupement.

B. — BILAN DE L'ACTIVITÉ DE SOMEPOST ET PRÉVISIONS POUR 1974

I. — *France et outre-mer.*

L'activité de SOMEPOST s'est manifestée dans le domaine des études d'ingénierie et de la coordination des travaux d'installation relatives à des opérations :

- devant se terminer en 1973 (Nancy-gare, Nantes-gare, Orly centre postal avion, Paris-Austerlitz, Paris Renaudes Poncelet) ;
- devant se poursuivre en 1974 (Bourg-gare, Caen-gare, Reims, Boulingrin, Le Landy, Lyon Davum, Rennes Colombier, Strasbourg Schiltigheim, Tarbes R.P., Vannes-gare, Vesoul R.P.).

En 1974 l'activité de SOMEPOST portera en outre sur les études relatives à des opérations nouvelles notamment Bordeaux Armagnac, Clermont-Ferrand C.T.A., Montpellier, Meudon, Bobigny, etc.

Les études de systèmes engagées en 1970-1971-1972 ont abouti à la mise au point d'algorithmes et de programmes pour la définition des groupements d'acheminement postal. Pratiquement achevées en 1972, se sont poursuivies avec une moindre ampleur pour approfondir quelques points particuliers.

II. — *Etranger.*

République arabe d'Egypte.

La deuxième année de la période de garantie s'est terminée et le certificat de réception définitive des installations (mécanisation des centres de tri d'Alexandrie et du Caire) a été délivré à la date prévue.

Mexique.

L'équipement du deuxième centre de tri Mexico Buenavista a été achevé fin octobre 1972. La période de garantie d'un an doit donc se terminer au cours du mois d'octobre prochain.

Roumanie.

Le contrat concernant l'équipement du centre de tri de Bucarest comportant une installation de tri des colis a été définitivement conclu début 1973.

Yougoslavie.

Un contrat de près de trois millions de francs a été conclu avec l'entreprise des P.T.T. de Zagreb pour la fourniture de divers équipements (machines à affranchir et enregistrer, machines à oblitérer).

ANNEXE VI

L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS D'ÉQUIPEMENTS POSTAUX (SOFREPOST)

A. — OBJET, NATURE JURIDIQUE, COMPOSITION DU CAPITAL ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE SOFREPOST

La Société française d'études et de réalisations d'équipements postaux, SOFREPOST, a été créée pour répondre aux besoins de modernisation et de développement des services postaux qui se manifestent dans de nombreux pays, comme conséquence de l'expansion économique générale.

Jusqu'à ce jour les interventions de l'administration à l'étranger ont été effectuées par la direction générale des Postes et par SOMEPOST. Les différentes négociations en cours avec les offices postaux et étrangers ont permis de constater que certains pays souhaitent confier leurs études générales ou d'ingénierie à un organisme indépendant des constructeurs de matériel postal afin de réunir les meilleures garanties d'impartialité sur les plans et les spécifications préconisés par la société-conseil.

C'est la raison de la création de SOFREPOST sous la forme d'une société anonyme dont le capital est réparti entre sept grandes banques et l'Etat qui a été autorisé par décret du 26 mars 1973 à souscrire 35 % des actions, disposant de ce fait d'une minorité de blocage. Cette formule permet un fonctionnement souple et dynamique tout en garantissant la qualité des prestations offertes et l'indépendance de la société vis-à-vis des intérêts industriels privés.

La mission de SOFREPOST consiste, en tant que bureau de spécialistes et d'ingénieurs conseils, à faire connaître et mettre à la disposition de tous les pays l'expérience et les méthodes de la Poste française dans les branches d'exploitation concernant le service postal et les services financiers.

Les prestations fournies par SOFREPOST concernent aussi bien les études générales ou sectorielles d'organisation que l'élaboration de projets techniques.

La société est administrée par un président-directeur général, assisté d'un directeur général, tous deux fonctionnaires détachés. L'Etat est représenté au sein du conseil d'administration par quatre administrateurs, deux au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, deux au titre du Ministère des Postes et Télécommunications. De plus, le directeur général des Postes assure, avec droit de veto, les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la société.

B. — BILAN DE L'ACTIVITÉ DE SOFREPOST ET PRÉVISION POUR 1974

Cette société tire ses ressources exclusivement de son activité sur le marché international. Pour l'année 1973, SOFREPOST a conclu deux contrats, l'un de 14.974.000 F avec l'organisation postale brésilienne pour la réorganisation des services postaux de ce pays, l'autre de 1.278.000 ryals avec l'Arabie Saoudite. Les négociations actuellement en cours avec les offices postaux étrangers permettent d'augurer favorablement de l'avenir de cette société.

ANNEXE VII

LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE : ROLE ET SITUATION PARMI LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS COLLECTEURS

a) LE ROLE DE LA CAISSE NATIONALE DANS LES CIRCUITS DE LA COLLECTE DE L'ÉPARGNE S'ANALYSE SUR TROIS PLANS

Sur le plan social, la Caisse nationale d'épargne permet à ses déposants de constituer une épargne traditionnelle rémunérée par un intérêt appréciable pour des dépôts à vue (jusqu'à 5,25 %).

Sur le plan économique, elle combat la thésaurisation et les fonds qu'elle collecte jouent un rôle très important, en particulier par l'octroi des prêts aux collectivités locales (voir emploi des fonds ci-après), dans le financement de réalisations d'intérêt général.

Sur le plan du développement de l'épargne, ses 13,5 millions de livrets représentent 54 milliards de francs de dépôts. Les 18.000 guichets répartis sur tout le territoire et fréquentés nécessairement par une large fraction de la population, fixent une clientèle potentielle pour les autres placements proposés dans les bureaux de poste : souscription d'actions (S.I.C.A.V. - Sociétés de financement des Télécommunications, placement des emprunts, assurance sur la vie, bons du Trésor).

L'emploi des fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne.

Les fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne sont gérés par la Caisse des dépôts et consignations.

D'après la dernière situation connue, l'emploi de ces fonds s'établit ainsi pour l'épargne ordinaire (premiers livrets et livrets supplémentaires) :

	En milliards de francs
Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses	4
Bons du Trésor	0,57
Autres valeurs à court terme	4,97
Prêts aux départements, communes et établissements publics	30,06
Autres prêts (E.D.F., P.T.T., sociétés immobilières, etc.)	13,03
Total	52,63

(Revenu moyen de ce portefeuille : 5,69 %.)

Ainsi, plus de la moitié des avoirs en compte à la Caisse nationale d'épargne sont employés en prêts aux collectivités locales : logement, voirie, électrification, adduction d'eau, écoles, stades, espaces verts, transports urbains, hôpitaux, ports et aérodromes, équipements touristiques, participation des collectivités dans l'infrastructure de zones industrielles, de rénovation urbaine et d'habitation.

Les services offerts à la clientèle de la Caisse nationale d'épargne.

Le service de l'épargne traditionnelle permet l'utilisation d'un premier livret, dont les intérêts bénéficient de l'exonération fiscale, et d'un ou plusieurs livrets supplémentaires.

Outre les opérations courantes de versement et de remboursement, la possession de ces livrets permet l'exécution d'opérations de virement et de prélèvement automatiques :

- virement direct de pensions, traitements, salaires, prestations familiales, prestations diverses ;
- virement du compte courant postal du titulaire au profit d'un compte d'épargne ;
- prélèvement du montant de quittances E.D.F./G.D.F., d'eau, de téléphone ;
- prélèvement mensuel des impôts sur le revenu (dans quarante-six départements, en 1974).

Par ailleurs, la Caisse nationale d'épargne :

- participe au service de l'épargne-logement sous ses deux formes (livrets et plans) et consent des prêts à ce titre ;
- reçoit les souscriptions aux actions de la S.I.C.A.V. des caisses d'épargne « le livret portefeuille » et participe au service des engagements d'épargne à long terme de cette S.I.C.A.V.

Par contre, jusqu'alors, l'institution nationale n'a pas été autorisée à participer au placement des actions de la S.I.C.A.V. « Société nouvelle France-Obligations » ni à consentir des prêts personnels à ses déposants, services qu'offrent les Caisses ordinaires à leur clientèle.

*Les perspectives du développement de la collecte des fonds
par la Caisse nationale d'épargne.*

La Caisse nationale d'épargne s'efforce d'améliorer la qualité de son service.

- par l'emploi de procédés modernes de traitement des opérations (tenue des comptes en ordinateur, saisie directe des données sur bande magnétique, échange de bandes magnétiques avec les organismes payeurs de prestations) ;
- par la simplification des formalités à accomplir par la clientèle, l'accélération des prestations et l'extension des services rendus ;
- par le développement de l'esprit commercial dans les bureaux et par la formation du personnel aux méthodes commerciales.

Parallèlement, elle accomplit, dans la limite des crédits dont elle dispose, des actions publicitaires et promotionnelles qui se sont traduites ces dernières années par des résultats très appréciables.

L'ensemble de ces efforts doit permettre à la Caisse nationale d'épargne de maintenir sa place sur le marché de l'épargne.

La mission de la Caisse nationale d'épargne est de collecter une fraction importante de l'épargne des ménages et, grâce à l'éventail de placements qu'elle propose aujourd'hui, d'orienter progressivement l'épargne traditionnelle à vue sur livrets vers des dépôts stables (actions, obligations, plans d'épargne à terme).

b) SITUATION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE
PARMI LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS COLLECTEURS

Épargne liquide ou à court terme.

	1959	1969	1970	1971	1972	1973 (30 juin)
I. — Répartition (en pourcentage).						
Trésor (1)	32	15	13	11,5	10	9,3
Banques (2)	13	27	28	30,6	33	} 51
Crédit agricole (3)	3	12	12	13,2	14	
Crédit mutuel (4)	»	2	3	2,5	3	
Caisses d'épargne ordinaires (5)	30	28,3	28,3	27,6	26,3	26,2
Caisse nationale d'épargne (6)	22	15,7	15,7	14,6	13,7	13,5
Totaux	100	100	100	100	100	100
II. — Montants (en milliards de francs).						
Ensemble des organismes col- lecteurs	49	224	258	314,4	384	402,41
Caisse nationale d'épargne ..	10,9	35,1	40,6	46,04	52,6	54,24

- (1) Comptes à terme : bons sur formule.
 (2) Comptes à terme : bons de caisse, comptes sur livrets, épargne-logement.
 (3) Comptes à terme : comptes sur livrets, épargne-logement, bons.
 (4) Comptes à terme : comptes sur livrets.
 (5) Comptes sur livrets : épargne-crédit, épargne-logement, bons d'épargne.
 (6) Comptes sur livrets : épargne-crédit, épargne-logement.

c) SITUATION DU SERVICE D'ÉPARGNE-LOGEMENT AU 30 SEPTEMBRE 1973

I. — Dépôts reçus.

1° Système sur livrets.

Le nombre de comptes ouverts atteint 84.300 pour un montant des dépôts de 1.046 millions de francs représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 septembre 1972, un accroissement de 8,5 % et 11,1 %.

2° *Plans d'épargne-logement.*

Systeme mis en vigueur le 1^{er} janvier 1970.

Le nombre de plans souscrits s'élève à 65.700 pour un montant de dépôts de 890 millions de francs. L'examen de la situation des douze derniers mois fait apparaître un accroissement de 64 % du nombre des contrats et de 84 % du montant des dépôts.

Les dépôts reçus à ce titre, bien qu'en forte progression, ne représentent encore toutefois que 3,2 % environ de l'ensemble des dépôts enregistrés par les organismes habilités à participer à ce nouveau système d'épargne, la part des caisses d'épargne ordinaires étant de 13,8 % et celle des banques et organismes de crédit de 83 %.

II. — *Prêts consentis.*

1° *Prêts principaux.*

Au 30 septembre le nombre de prêts principaux atteignait 31.833 pour un montant de 774 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 septembre 1972, un accroissement de 24 % et 28 %.

2° *Prêts complémentaires.*

A la même date, le nombre de prêts complémentaires s'élevait à 10.324 pour un montant de 327 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 septembre 1972, un accroissement de 39 % et 47 %.

ANNEXE VIII

LE CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (C.N.E.T.)

Centre de recherches de l'administration des Postes et Télécommunications mais également organisme à vocation interministérielle, ses activités sont réparties suivant quatre grandes missions ayant pour objectifs généraux :

A. — RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LES SERVICES POSTAUX

Offrir aux services d'exploitation des P.T.T. et autres services publics clients les nouveaux systèmes et matériels les plus efficaces et au moindre coût. Définir ces systèmes et matériels en liaison étroite avec l'industrie française de façon à faciliter son expansion.

Quatre programmes prioritaires ont été distingués à l'intérieur de cette mission ; ils concernent la communication électronique, la numérisation du réseau de télécommunications, la téléinformatique, les télécommunications par satellites et faisceaux hertziens.

B. — RECHERCHE FONDAMENTALE ORIENTÉE

Contribuer, en liaison avec les autres organismes de recherche français, au progrès général des connaissances en physique électronique et en physique de l'atmosphère avec une orientation vers les travaux les plus susceptibles de favoriser à terme l'essor des télécommunications.

C. — GESTION TECHNIQUE POUR LES P.T.T.

Mettre au service du Ministère des P.T.T. la compétence technique acquise dans la recherche, le développement et les mises en service de prototypes. Effectuer certaines études et contrôles technico-économiques. Gérer certains services comme le Centre de Télécommunications par satellites.

D. — CONSEIL TECHNIQUE ET MISSIONS PARTICULIÈRES DE CARACTÈRE INTERMINISTÉRIEL

Mettre au service de l'ensemble des administrations et entreprises publiques la compétence des services du C.N.E.T. dans les télécommunications, l'informatique et les composants. Donner aux administrations étrangères qui le demandent des conseils techniques à l'occasion d'opérations importantes dans le domaine des télécommunications.

Dans la situation présente des télécommunications en France, l'orientation pendant la durée du VI^e Plan est de donner une très large priorité aux missions A et C, sans cependant oublier que les missions B et D conditionnent, pour le centre, son avenir à plus long terme, lequel reposera sur un approfondissement de sa compétence et un accroissement de sa fonction interministérielle.

I. — Programmes prioritaires.

1° Commutation électronique.

L'administration se propose de faire les choix définitifs à partir de 1973-1974 au vu des résultats des études techniques et économiques en cours.

L'objectif est de développer une gamme de centraux cohérente et modulaire. Les principales réalisations actuellement prévues intéressent trois domaines d'application :

- le premier est celui de l'automatisation intégrale des zones à densité téléphonique faible ou moyenne, pour lesquelles le module E10 du système E1 se révèle parfaitement adapté. Aussi, dans un premier stade, la décision a été prise d'équiper plusieurs zones dans l'Ouest de la France, en Bretagne, en Normandie et dans les pays de la Loire. D'autre part, et à titre d'expérience, une première zone urbaine à forte capacité sera équipée à ce système, à Poitiers. Au total, cela se traduit déjà, de 1970 à 1976, par un programme de plus de 100.000 lignes téléphoniques ; à la fin de 1973, près de 20.000 abonnés seront raccordés ;
- le deuxième domaine dans lequel la commutation électronique est particulièrement prometteuse, est celui des grands centres de transit, c'est-à-dire de grands échangeurs de trafic, soit régionaux (pour écouler le trafic inter-régions), soit urbains (pour les agglomérations importantes comportant plusieurs centraux téléphoniques) ;
Dans ce domaine, il est prévu, pour le moment, d'utiliser également des modules E10, du type Poitiers, c'est-à-dire pouvant écouler 1.500 communications simultanées, et de les combiner pour atteindre, si besoin est, de très grandes capacités. Le prototype d'un tel centre de transit sera installé et mis en service en 1974 à Saint-Brieuc, avec 1.800 circuits. Le premier grand centre de transit urbain a été commandé pour Paris-Tuileries en 1973 avec une capacité de 7.200 circuits ; enfin il est prévu de commander en 1974 un autre centre de transit en région parisienne et, à partir de 1975, des centres de transit existants. On devrait ainsi disposer, à partir de 1977, d'une génération nouvelle de centres de transit entièrement électroniques, capable de prendre la relève de la génération actuelle des centres de transit électromécaniques ;
- le troisième domaine est celui des grands centraux urbains, c'est-à-dire de centraux téléphoniques pouvant desservir de 10.000 à 50.000 abonnés. Le module E12 du même système E1 est en cours de développement. Le premier central devrait être commandé en 1975. Le module E11, d'une capacité un peu moindre (30.000 abonnés environ), a été commandé dès 1973, pour un centre de 9.000 abonnés en région parisienne.

2° Numérisation du réseau.

Le développement d'artères de transmission numérique sur câbles, faisceaux hertziens et guide d'ondes est mené activement.

Les études de systèmes sur câbles, d'une part à 8 Mbit/s (120 voies) avec mise en service prévue sur Saint-Brieuc - Rostrenen et Deuil - Valenton, en 1974, d'autre part à 25 Mbit/s (360 voies) et 52 Mbit/s (720 voies) se poursuivent, avec pour ces deux dernières capacités, une mise en service en 1973 des deux liaisons expérimentales Domfront - La Ferté-Macé et Paris-Meaux.

L'équipement en liaisons numériques de la région parisienne étant l'objectif numéro 1 dans ce domaine, il est prévu de doubler le réseau de câbles par un « parapluie » de faisceaux hertziens numériques à 13 GHz relayés au sommet de la Tour Montparnasse.

Pour les systèmes à plus grande capacité (140 Mbit/s) qui doivent commencer à équiper l'artère Paris-Lyon à partir de 1976, 1973 a été l'année du choix entre les différentes techniques en concurrence.

Enfin, en guide d'ondes, qui doit permettre à terme d'équiper des artères numériques de 100.000 voies et plus, les essais de la liaison Lannion - Pleumeur-Bodou se poursuivent et une liaison expérimentale de 100 kilomètres doit être, en principe, commandée.

3° *Télé-informatique.*

Pour répondre aux besoins en matière de transmission de données et d'images, des études et réalisations sont conduites afin de déterminer les types de réseaux à mettre en œuvre.

Le réseau commuté de transmission de données à 9.600 Mbits/s Caducée, en service depuis le début 1972, répond à la plus grande partie de la demande actuelle et verra son nombre d'abonnés passer à 200 fin 1973. Les besoins à très grande vitesse sont traités dans le cadre de liaisons telles que celle à 19 Mbit/s ouverte entre Paris et Orléans-La Source ou celle de l'autoroute électronique de l'Ouest (38 Mbit/s), qui sera complètement installée vers la fin de 1974.

Les études sur le futur réseau de télé-informatique Hermès, compatible avec les commutateurs électroniques, se poursuivent et donneront lieu à une première expérimentation de commutation de paquets en 1974.

En transmission d'images, le réseau de visiophonie expérimental du C.N.E.T. mis en service en 1972, a été étendu à la direction générale des Télécommunications et à la direction régionale de Paris en attendant de pouvoir emprunter, en 1974, l'autoroute électronique de l'Ouest jusqu'à Rennes et Lannion.

Par ailleurs, de premiers progrès dans les transmissions de télécopie sont attendus pour 1974 (3 minutes par page sur le réseau téléphonique, de l'ordre d'une seconde par page sur le réseau visiophonique).

Le Centre commun d'étude de télévision et de télécommunications C.N.E.T. - O.R.T.F. de Rennes est entré en fonctionnement en 1972 ; il s'installe dans les locaux de la direction régionale des Télécommunications et comptera près de 200 personnes à fin 1973. A son programme figure en premier lieu la télédistribution.

4° *Télécommunications par satellites et faisceaux hertziens.*

En télécommunications par satellites, 1973 a vu la mise en service de la troisième antenne de Pleumeur-Bodou, qui prendra une partie du trafic sur l'Atlantique ; la station expérimentale Symphonie, également située à Pleumeur-Bodou, et la nouvelle station expérimentale de Gometz-la-Ville (en fréquences plus élevées, 12 GHz, ce qui permet de réduire fortement la taille des antennes) ont été également installées en 1973. Le C.N.E.T. continuera de participer activement au projet de satellite européen, qui utilisera des stations de ce dernier type.

Dans le domaine des faisceaux hertziens, l'équipement à 2.700 voies (dans la bande des 7 GHz) sera, à partir de 1976, un système de base pour l'équipement du réseau national.

II. — *Autres programmes d'étude.*

Ils sont nombreux et seuls les principaux sujets d'étude peuvent être rapidement décrits.

Dans le domaine des transmissions internationales par câbles sous-marins, l'intensification de l'effort du C.N.E.T. depuis deux ans portera ses premiers fruits avec la réalisation d'un câble de fabrication française devant relier la France à l'Angleterre en 1975. Par ailleurs, une liaison prototype Saint-Raphaël - La Foux et un

câble à 3.000 voies Marseille-Rome doivent être mis en service respectivement en 1974 et 1975. En parallèle, l'étude et le développement des appareils terminaux du câble transatlantique T.A.T. 6 à 4.000 voies, en collaboration avec les industries américaine et britannique, se terminent en 1973, la mise en service de la liaison étant prévue pour 1976.

Les systèmes dits « classiques » de transmission analogique ou de commutation électromécanique font encore l'objet de nouveaux développements : la première liaison expérimentale à 60 MHz (10.800 voies) sur câble est commandée et sera mise en service en 1974 entre Saint-Quentin et Maubeuge ; un nouveau prototype de matériel 12 voies à filtres électromécaniques est à l'étude.

En commutation électromécanique, un nouveau type de grand centre interurbain, nettement moins cher, a été mis en service en 1973 à Marseille ; le premier centre telex de grande capacité doit être installé en 1974.

Dans le domaine de la distribution téléphonique, les études concernent surtout les câbles urbains et notamment les câbles en aluminium. L'expérimentation de systèmes d'abonnés à courant réduit pour lignes longues se poursuit en Bretagne et débute dans la région parisienne et dans la région de Bordeaux. L'appel au clavier est notamment introduit à Paris-Tuileries ; le concours technique pour le nouvel appareil interurbain à prépaiement permettra de commander 10.000 appareils dont les premiers devraient être mis en service début 1974 ; enfin les P.T.T. procèdent au choix de leur modèle de répondeur téléphonique.

En ce qui concerne les matériels postaux, le C.N.E.T. assure la surveillance technique d'études menées à l'extérieur de l'administration, en particulier sur les problèmes de convoyage et de lecture et tri automatiques du courrier. Le C.N.E.T. réalise également, à la demande de la direction générale des Postes, un certain nombre d'études technico-économiques sur différents systèmes ou équipements prototypes.

Par ailleurs, au titre de la recherche fondamentale orientée, le C.N.E.T. poursuit, en liaison avec le C.N.R.S. et l'université, des études dans des domaines où des retombées à moyen ou long terme semblent les plus intéressantes pour les télécommunications. Parmi ces études figurent celles sur la luminescence, l'optique non linéaire, la ferroélectricité, la cristallogénèse, ainsi que la connaissance des phénomènes physiques dans la haute et la basse atmosphère.

Enfin, dans le domaine des composants, le C.N.E.T. joue un rôle interministériel important ; il gère notamment le centre de fiabilité et le service national de qualité des composants électroniques.

III. — *Gestion technique.*

1° *Généralités.*

En complément à ses activités de recherche, le C.N.E.T. apporte son concours au niveau de la gestion technique aux différents services de l'administration des Postes et Télécommunications.

L'accent est mis tout particulièrement sur les opérations touchant à l'exploitation du réseau :

- gestion (contrôle, surveillance, commande) du réseau téléphonique : lancement des études pour une nouvelle version de centre de gestion adaptée aux grands centres en commutation électronique ; mise en service progressive du réseau de contrôle des centraux de Paris ; mise en place du système expérimental de surveillance de qualité des circuits interurbains et internationaux (Sequin) ; première étape (« dispatching » passif) de la commande centralisée du réseau national ;
- contrôle et inspection des centraux ; les équipes de contrôle dans le réseau de Paris sont renforcées, l'inspection technique en province développée ; des moyens supplémentaires d'observation de trafic sont mis à la disposition des équipes régionales.

L'intervention du C.N.E.T. se situe également au niveau du contrôle et de la réception des équipements et de leur mise en service lorsqu'il s'agit de matériels nouveaux. Enfin, le C.N.E.T. mène de nombreuses études technico-économiques et se livre, auprès des fournisseurs de l'administration, à un certain nombre de contrôles techniques et financiers.

2° Activités de contrôles des prix.

Elles se sont poursuivies en 1973 et ont donné lieu aux principaux résultats suivants :

a) Câbles interurbains.

Le contrôle de prix de revient entrepris par le C.N.E.T. a débouché sur l'établissement d'une nouvelle série de prix dont l'application entraîne un rabais moyen de 7,5 % qui se décompose en une hausse de 2 % pour les câbles à quartes (en voie de disparition), une baisse de 6 % pour les câbles autoportés et de 12 % pour les câbles coaxiaux.

Les accords de prix qui s'appliqueront aux commandes passées à compter du 1^{er} janvier 1972 sont en cours de signature avec les constructeurs.

b) Equipements de transmission.

L'effort de surveillance entrepris depuis 1970 sur les prix des matériels de la nouvelle génération dite 70 a été poursuivi en attendant les résultats du contrôle de prix de revient en cours dont les résultats permettront l'établissement d'une nouvelle série applicable à partir du 1^{er} janvier 1974. Par rapport aux prix pratiqués en 1972, mis à jour au 31 décembre 1972, il a donné les résultats suivants :

- extrémité 12 voies (1970) : baisse de 6,2 % ;
- M.I.C. T.N. 1 : baisse de 9,5 % ;
- télégraphie harmonique : baisse de 13 %.

Le principe de l'application d'un rabais de volume de 15 % sur l'excédent des commandes par rapport à celles de 1969 a été maintenu en 1973. Son impact, cumulé avec les résultats précédents, a permis de limiter la hausse des prix, en francs courants, à 1,45 % entre les commandes de 1972 et 1973.

Un appel d'offres a été lancé comme les années précédentes pour l'attribution d'une partie importante des commandes d'extrémités 12 voies. Un rabais supplémentaire de 4,5 % a été obtenu qui s'ajoute aux 6,2 % mentionnés ci-dessus.

c) Commutation téléphonique Crossbar.

Le contrôle de prix de revient entrepris par le C.N.E.T. a permis d'établir une nouvelle série de prix pour chacun des systèmes C.P. 400 et Pentaconta. La mesure du rabais effectué sur un échantillon représentatif de commandes fait apparaître un rabais de 11,2 % pour le C.P. 400 et 10,5 % pour le Pentaconta par rapport aux prix qui auraient résulté de la prorogation en 1973 des anciens accords de prix. En francs courants, les prix pratiqués en 1973 seront donc inférieurs de 4,7 % à ceux de 1972.

A la suite de ce contrôle, des accords de prix ont été signés avec les sociétés, ils sont applicables aux commandes de 1973, 1974 et 1975.

Les marchés de la tranche libre, attribués de gré à gré en fonction d'impératifs techniques ou appel d'offres, font actuellement l'objet de négociations dont les résultats ne sont pas encore connus.

d) Autres équipements.

Des contrôles ou études de prix en cours ou sur le point de s'achever devraient permettre d'obtenir des réductions de prix dont les effets joueront à compter d'octobre 1971 pour le raccordement des câbles interurbains et de janvier 1972 pour les téléimprimeurs S.P.E. 5.



D'une manière générale, par l'action conjuguée des baisses résultant des contrôles de prix, du jeu des accords de prix et des résultats acquis sur les tranches libres, l'administration a obtenu en francs courants, pour les matériels soumis à contrôle de prix de revient une baisse de 1 % entre les prix d'engagement des commandes de 1973 et de 1972. Ce résultat mérite d'être signalé dans un contexte économique caractérisé par une forte tendance inflationniste.

Si l'on se réfère à 1966, année où ont commencé effectivement les contrôles de prix, on enregistre en 1973 pour ces mêmes matériels une baisse en francs courants de 8,5 % qui incorpore bien entendu pour certains équipements les effets dus aux modifications technologiques qui se sont produites pendant cette période.

ANNEXE IX

LES SOCIÉTÉS AGRÉÉES POUR LE FINANCEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

a) Les quatre sociétés FINEXTEL, CODETEL, AGRITEL et CREDITEL agréées pour le financement des Télécommunications sont soumises aux mêmes dispositions législatives et réglementaires.

Une convention signée entre l'Etat et chacune de ces quatre sociétés définit la nature des relations juridiques et le cadre des conditions financières.

Un protocole d'accord annuel fixe le volume annuel des commandes dont le financement est confié à chacune des quatre sociétés et arrête les conditions financières.

Les quatre sociétés ont le même fonctionnement.

Pour le financement d'un équipement la société de financement signe avec l'administration un contrat de construction qui régit les rapports entre l'administration, la société et les constructeurs pendant la période de construction et un contrat de crédit-bail.

Le rôle de la société est uniquement financier, la société paie aux constructeurs les avances, les acomptes et le solde sur les ordres et après vérification et certification de l'administration. Au moment de la réception provisoire de l'équipement, la société devient propriétaire de l'équipement qu'elle loue en crédit-bail à l'administration.

Pendant la période de construction, l'administration verse des intérêts sur les paiements faits par la société ; après la réception provisoire elle verse des loyers qui sont calculés prévisionnellement pour rémunérer et rembourser le capital investi par la société pour les équipements financés par fonds propres et pour couvrir les charges de l'emprunt et une partie des frais de gestion de la société pour les équipements financés par fonds d'emprunt.

A l'issue de la période de location, l'administration peut acheter l'équipement pour un prix égal à 3 % du prix initial de l'équipement.

La taxe sur la valeur ajoutée grevant au taux normal ou au taux intermédiaire le prix des équipements est actuellement directement réglée par l'administration. Tous les paiements effectués par la société portent sur des valeurs hors taxe.

Les loyers sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux intermédiaire.

Actuellement, FINEXTEL dont le capital est de 800 millions de francs et CODETEL dont le capital est de 400 millions de francs sont cotées en Bourse. En 1973, le financement à long terme des quatre sociétés se présente comme suit :

- FINEXTEL a émis un emprunt obligataire de 300 millions de francs en juillet après avoir obtenu un crédit bancaire de 200 millions de francs en mai ;
- CODETEL a obtenu un crédit bancaire de 200 millions de francs en avril et envisage une augmentation de capital de 400 millions de francs pour la fin de l'année ;
- CREDITEL a obtenu 90 millions de francs de capitaux propres au sein des membres fondateurs, portant son capital à 100 millions de francs et va émettre en novembre un emprunt obligataire de 250 millions de francs ;
- AGRITEL n'a pas fait appel à des capitaux à long terme au cours de l'année 1973.

b) Pour l'année 1972, les charges d'intérêts sur avances se sont élevées à 75,8 millions de francs et les charges de loyers à 107,2 millions de francs ; la taxe sur la valeur ajoutée assise sur le prix des équipements financés par les sociétés et payée directement par l'administration, s'est élevée pour sa part à 259 millions de francs.

Les montants prévisionnels à payer en 1973 sont pour l'ensemble des sociétés de 120 millions de francs pour les intérêts, de 260 millions de francs pour les loyers et de 306 millions de francs pour la taxe sur la valeur ajoutée.

c) Le volume global de commandes hors taxes confié aux quatre sociétés de financement en 1973 s'élève à 2.200 millions de francs (600 millions de francs pour FINEXTEL, 600 millions de francs pour CODETEL, 400 millions de francs pour AGRITEL et 600 millions de francs pour CREDITEL). Au 31 octobre 1973, les commandes passées au titre de ce protocole 1973 s'élèvent à 1.978 millions de francs.

Depuis leur création et au 31 octobre 1973, les sociétés de financement ont permis de lancer des commandes d'équipements des Télécommunications d'un montant hors taxe égal à 5.578 millions de francs et ont, au titre de ces commandes, payé globalement 3.711 millions de francs.

ANNEXE X

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CABLES SOUS-MARINS ET DE RADIO (FRANCE CABLES ET RADIO)

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES

Exercice 1972.

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 27 des statuts pour vous soumettre les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1972 et vous demander, après que vous aurez entendu les rapports des commissaires, d'approuver le bilan et de voter sur les résolutions qui vous seront présentées.

Après la prise en charge par des sociétés africaines, du Centre d'Abidjan en 1970, des Centres de Tananarive et Libreville en 1971, deux nouvelles sociétés africaines ont pris en charge le Centre de Dakar le 1^{er} juillet 1972 et celui de Douala, le 1^{er} septembre 1972.

Les possibilités d'autofinancement de nouveaux investissements sont sérieusement affectés par ces mesures.

D'autre part, le 22 septembre 1972, le Gouvernement de la République populaire du Congo a purement et simplement nationalisé le centre que la Compagnie possédait à Brazzaville. Le contentieux avec le Gouvernement congolais porte non seulement sur les installations, mais également sur les comptes de trafic qui restent à régler, l'ensemble représentant un total de l'ordre de 450 millions C.F.A.

Un dossier de demande d'indemnisation est en cours d'établissement.

Par rapport à l'exercice 1971, le trafic traité est en diminution de 29,5 % pour le télégraphe, il est stationnaire pour le téléphone, par contre il accuse une augmentation de 17,1 % pour le service telex.

Au cours de l'exercice, la modernisation des installations dans les centres de la Compagnie a été poursuivie, notamment par la mise en service de systèmes multiplex avec correction d'erreurs.

En ce qui concerne les activités nouvelles, il convient de signaler :

1. La poursuite des prestations d'ingénieurs-conseil auprès des filiales de la Compagnie qui ont porté notamment sur : le contrôle de la réalisation des stations terriennes de Dakar (mise en service en mars 1972) Tananarive (mise en service en avril 1972) Abidjan (mise en service en novembre 1972) et Libreville (mise en service prévue en juin 1973).
 - Le contrôle de la réalisation du faisceau hertzien par diffusion troposphérique Cameroun-Gabon (mise en service décembre 1972).
 - la location d'installations non comprises dans les apports aux filiales africaines.
2. La participation à des études relatives à la mise en place des stations terriennes du Ghana et d'Irak.
3. Les activités de promotion de systèmes de câbles sous-marins.
 - Le contrat pour la réalisation d'une liaison par câble sous-marin entre la France et le Maroc a été conclu. Les travaux nécessaires ont été entrepris.

La liaison Alexandrie-Beyrouth avec prolongement sur Damas a été réalisée et mise en service le 11 novembre 1972.

Les pourparlers engagés pour la liaison par câble sous-marin entre l'Île de Crète et la France ont abouti à la signature du contrat en juin 1972. Ceux relatifs à la liaison Tel Aviv - Rome - Marseille se sont poursuivis.

Enfin, un contrat a été passé avec les Ateliers et Chantiers du Havre pour la construction d'un navire câblé.

4. L'assistance technique à la société Saouditel chargée de la maintenance et de l'exploitation des réseaux téléphoniques d'Arabie Saoudite.

Pour l'exercice 1972, les recettes ont été de 54.774.084,22 F contre 50.493.515,34 F en 1971.

Les dépenses de fonctionnement se sont établies à 22.191.325,70 F en diminution de 348.443,03 F sur 1971 et les comptes d'amortissement et de provision ont reçu une dotation de 17.961.232,37 F.

Compte tenu de l'actualisation de provisions pour risques précédemment constituées, de pertes et de profits divers, l'exercice se solde par un bénéfice de 357.149,14 F contre 858.009,12 F en 1971.

Nous vous proposons de répartir ce bénéfice à raison de :

- 17.857,46 à la réserve légale ;
- 39.291,68 à la réserve générale ;
- 300.000 aux actions.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons qu'une somme de 300.000 F a été affectée aux actions pour chacun des exercices 1969, 1970 et 1971.

Administrateurs :

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 1972, il a été proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. Cotten pour une période de six ans.

Sur la demande de M. Cotten, son mandat a été prorogé pour une durée limitée à six mois.

En vue de compléter le conseil d'administration, M. Cotten a été pressenti et sur son acceptation le conseil a décidé, sous réserve de l'approbation par la prochaine assemblée générale de le maintenir comme administrateur, pour la durée initialement prévues, c'est-à-dire jusqu'au jour de l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1977.

Le maintien de M. Cotten comme administrateur est donc soumis à l'approbation de l'assemblée.

EXERCICE 1972

Compte d'exploitation générale.

Charges.			Produits.	
Dépenses de fonctionnement :			Recettes de trafic	41.429.249,41
Frais de personnel	12.189.036,41		Autres recettes	13.334.834,81
Impôts et taxes	351.263,56			
Travaux, fournitures, services extérieurs	6.168.869			
Transports, déplacements ..	1.518.399,55			
Frais divers de gestion	1.863.525,93			
Frais financiers	100.231,25			
		22.191.325,70		
Dotation aux comptes d'amor- tissement et de provision ..		17.961.232,37		
Solde créditeur		14.621.526,15		
		54.774.084,22		
Total		54.774.084,22	Total	54.774.084,22

EXERCICE 1972

Compte de pertes et profits.

Pertes.		Profits.	
Pertes sur exercices antérieurs	152.638,27	Report du solde du compte d'exploit- ation générale	14.621.526,15
Pertes diverses	16.803.604,42	Profits sur exercices antérieurs ..	21.560,98
Bénéfice de l'exercice	357.149,14	Profits divers	2.670.304,70
Total	17.313.391,83	Total	17.313.391,83

Bilan au 31 décembre.

Actifs.			Passif.	
Frais d'établissement	763.397,26		Capital	55.200.000
Amortissements	182.135,56	581.261,70	Réserve légale	433.650,59
Immobilisations :			Réserve générale	39.892.901,33
Terrains	3.499.118,18		Réserve de réévaluation	12.329.648,88
Constructions . 13.594.417,52			Provision pour risques	27.610.001
Amortissements 6.476.989,21	7.117.428,31		Provision pour renouvellement des immobilisations	39.500.000
Câbles immergés et lignes terrestres .. 54.228.894,71			Dettes à long terme	6.385.572,49
Amortissements 48.097.443,99	6.131.450,72		Valeurs exigibles	18.907.041,81
Autres immobilisations cor- porelles 81.255.763,46				
Amortissements 57.691.888,92	23.563.874,34		<i>Résultats de l'exercice :</i>	
Immobilisations incorporelles	188.665,36		(Profits nets)	357.149,14
Immobilisations en cours ..	11.914.229,35	52.414.766,26		
Autres valeurs immobilisées ..		50.397.859,06		
Valeurs d'exploitation		16.982.862,97		
Valeurs réalisables ou disponi- bles		80.239.215,25		
Total		200.615.965,24	Total	200.615.965,24

RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE POUR L'EXERCICE 1972

Première résolution.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports, ainsi que les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1972, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle donne quitus et décharge aux administrateurs pour la gestion de cet exercice.

Deuxième résolution.

L'assemblée générale, après prélèvement sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 357.149,14 F, d'une somme de 17.857,46 F affectée à la réserve légale, constate l'existence d'une somme disponible d'un montant de 339.291,68 F qu'elle décide de répartir ainsi :

Dividende aux actionnaires	300.000	F
A la réserve générale	39.291,68	F

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,50 F par action. Il sera payé sur simple présentation du titre nominatif à compter du 1^{er} juin 1973.

Troisième résolution.

L'assemblée générale confirme le maintien par le conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 1972, en application des dispositions de l'article 16 des statuts, de M. Charles-Hervé Cotten comme administrateur, son mandat prenant fin le jour de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1977.

Quatrième résolution.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prévus par la loi.

ANNEXE XI

NATURE, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS EN 1972 ET 1973 DE LA SOCIÉTÉ MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DE LA COMMUTATION DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (SOCOTEL)

I. — NOTE DOCUMENTAIRE SUR SOCOTEL

A. — *Nature.*

La société SOCOTEL a été créée le 5 février 1959 et groupe avec l'Etat les cinq constructeurs de centraux télégraphiques et téléphoniques, à savoir :

- Association des ouvriers en instruments de précision (A.O.I.P.) ;
- Compagnie générale de constructions téléphoniques (C.G.C.T.) ;
- Compagnie industrielle des télécommunications (C.I.T.) ;
- Le matériel téléphonique (L.M.T.) ;
- Société française des téléphones Ericsson (S.T.E.).

Par décret en Conseil d'Etat du 28 septembre 1968 SOCOTEL a été transformée en groupement d'intérêt économique, forme juridique nouvelle mieux adaptée à la nature de sa mission.

Par un décret, à paraître prochainement, une sixième société, la « Société anonyme de Télécommunications » (S.A.T.), doit être admise au sein du groupement d'intérêt économique SOCOTEL, aux côtés des cinq sociétés participantes constituant actuellement ce groupement avec l'Etat.

Ce même décret doit également approuver certaines modifications des statuts de SOCOTEL, notamment la suppression du capital (aucun capital n'étant obligatoire pour les groupements d'intérêt économique), ainsi que la répartition des cotisations entre l'Etat et les sociétés participantes qui sera fixée à raison de 50,1 % pour l'Etat et 49,9 % pour les sociétés participantes.

B. — *Objectifs.*

L'objectif général de SOCOTEL vise à concevoir ou à perfectionner les systèmes de commutation mis en œuvre dans les centres de commutation destinés aux administrations publiques (centraux téléphoniques et télégraphiques, commutateurs pour la transmission de données). Les études et recherches entreprises pour atteindre cet objectif sont assurées de concert par les associés avec un souci constant de normalisation.

Les activités consistent au sein de la communauté des associés à poursuivre les objectifs suivants :

1° Améliorer les systèmes de commutation existants et les moderniser afin de généraliser dans les meilleurs délais la commutation automatique intégrale sur l'ensemble du territoire et d'obtenir l'unification des matériels.

2° Définir un système unique de communication électronique dénommé « SOCOTEL E. 1 » qui se substituera à terme aux équipements de types divers actuellement en service.

Les études et recherches concernant ces deux points sont poursuivies dans le cadre de la commission consultative technique, par les sous-commissions et groupes de travail constitués à cet effet et composés de techniciens de l'administration et des constructeurs associés ; elles permettent d'assurer :

- la coordination technique dans le domaine de la commutation ;
- l'étude et la mise au point des systèmes de commutation.

3° Assurer le développement du résultat de certaines études ou recherches et la réalisation de prototypes par l'utilisation d'un laboratoire commun situé à Lannion. Il s'agit d'une recherche appliquée qui doit généralement mettre en œuvre une technique de pointe. Le rôle du laboratoire commun est en outre à partir des dossiers d'études, de mettre au point les dossiers de définition des prototypes dont la réalisation lui est confiée.

4° Gérer un patrimoine de droits de propriété industrielle qui sont acquis, répartis et défendus par l'intermédiaire d'une commission dite « des brevets » composée de représentants de l'administration des Postes et des constructeurs.

5° Constituer une documentation technique spécialisée comprenant notamment l'édition de deux revues trimestrielles diffusées gratuitement et l'édition de documents de définition et de maintenance des autocommutateurs.

Ces activités ont été complétées par celle très importante résultant de la création d'un service de « télétrafic » chargé d'étudier les questions d'écoulement du trafic liées au dimensionnement des équipements.

C. — Bilan de la société.

Le bilan de SOCOTEL est établi selon les directives du plan comptable. En outre, il est assujéti au contrôle de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques et, pour les éléments de la rémunération du personnel de la Commission interministérielle de coordination des salaires des entreprises publiques.

Le bilan de la société au 31 décembre 1972 présente un actif et un passif en équilibre pour un total de 5.121.757,58 F.

II-1. BILAN DE L'ACTIVITÉ DU GROUPEMENT PENDANT L'EXERCICE 1972

Nous ne donnerons ici que les grandes lignes ; nous examinerons successivement les travaux de la commission consultative technique, du service télétrafic (activités de conseil) et ceux du laboratoire commun de SOCOTEL à Lannion.

• *Travaux de la commission consultative technique et du service télétrafic.*

En commutation électromécanique crossbar ou classique, qu'elle soit téléphonique ou télégraphique, le matériel crossbar ayant atteint sa maturité, les objectifs poursuivis au sein des groupes de travail sont similaires : réduction des coûts, amélioration des performances concourant à une meilleure utilisation des équipements (développement de centres à grande capacité, introduction de sous-ensembles électroniques : traducteur à programme enregistré), études liées au développement du réseau national (numérotation à 6 chiffres significatifs dans le réseau télex, accès à l'international), allègement des tâches d'exploitation (taxation électronique centralisée, développement d'équipements électroniques de test et de maintenance).

En commutation téléphonique électronique les mises en service des autocommutateurs relevant du système SOCOTEL E.1 se sont poursuivies ; nous ne retiendrons que les plus importantes : Guingamp le 24 mai, Paimpol le 30 juin et Roissy-en-France le 11 décembre.

SOCOTEL s'attache à suivre ces mises en service pour en tirer les enseignements tant sur le plan technique que sur le plan humain : comportement du personnel d'exploitation face à un nouveau matériel et comportement de l'abonné.

Parallèlement dans le domaine de la commutation des données la mise en service de l'autocommutateur Caducée permet de réunir ces mêmes types d'informations nécessaires à la réalisation du futur réseau Hermès.

• *Le service de télétrafic* trouve deux pôles d'activité : l'optimisation du dimensionnement des équipements et l'élaboration d'un modèle du trafic téléphonique servant de plus près la réalité observée.

En 1972 les efforts du service ont porté plus particulièrement sur l'observation du comportement des abonnés à fort trafic et sur l'influence des répétitions d'appels sur l'écoulement du trafic.

• *Travaux du laboratoire commun.*

Le laboratoire commun développe principalement des équipements électroniques de test pour la réception ou la maintenance des centraux.

Une première version de simulateur d'appels à ordinateur étudiée et mise au point en 1972 a été livrée à l'administration des P.T.T. au cours du premier trimestre 1973, elle donne toute satisfaction.

Parmi les autres équipements réalisés on peut citer une maquette d'essai entre abonnés et circuits, des appareils d'essais des joncteurs, un envoyeur automatique d'appels.

En 1972 s'est également poursuivie la réalisation du réseau expérimental de commutation visiophonique.

II. - 2. POINT DE L'ACTIVITÉ A LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 1973 ET PRÉVISIONS

Dans le domaine de la commutation électromécanique l'activité des groupes de travail liée au développement du réseau reste très soutenue, mais, s'insérant dans les grandes lignes précédemment définies, elle n'appelle pas de remarques particulières ; les travaux suivants sont en cours :

- étude du grand centre international crossbar de La Villette ;
- étude des problèmes liés à la signalisation nationale et internationale ;
- lancement des études préliminaires sur le nouveau plan de numérotage ;
- étude des dispositifs de maintenance des jonctions urbaines.

En commutation téléphonique électronique, outre l'étude des questions de maintenance et d'exploitation des centraux du système E.1 il convient de mentionner l'attention particulière portée par SOCOTEL à la programmation et à la définition d'un langage adapté à la commutation qui assure la modularité et la souplesse de la programmation, à l'optimum économique ; ces travaux vont faire l'objet de contributions au C.C.I.T.T. (Comité consultatif international télégraphique et téléphonique).

Dans le domaine de la commutation de données la sous-commission a été réorganisée autour du projet Hermès.

Documentation — Publication.

Outre les publications habituelles, bulletin, revue, le service assure également l'édition de documents de définition de maintenance consignant les travaux des groupes de SOCOTEL et destinés à l'administration des P.T.T.

Un effort a été également fait pour appuyer la promotion du matériel français fabriqué par les constructeurs membres de SOCOTEL lors d'expositions de l'industrie française (Mexico, Kuala-Lumpur, Pékin).

Laboratoire commun.

La réalisation des SIMAC (simulateurs d'appels à ordinateur) se poursuit, un second type de SIMAC a été livré en juin.

Devant les besoins exprimés par l'administration, un SIMAC adapté aux transmissions M.I.C. va être étudié ; il est également envisagé d'étudier un SIMAC dit centre de groupement pouvant simuler les principaux cas d'exploitation et regroupant les trois premières versions.

La mise en place du réseau visiophonique expérimental se poursuit également ; l'autocommutateur du C.N.E.T. est installé, celui du Ministère est livré, les essais de l'équipement du C.N.E.T.-Lannion débuteront en septembre.

L'étude d'un dispositif d'observation de trafic dans les organes des équipements centraux vient d'être entreprise, ce dispositif connaîtra deux applications : l'une étant l'étude et l'analyse du trafic téléphonique, l'autre l'exploitation et la maintenance des centraux. Cette version débouchera donc sur un équipement industrialisable.

ANNEXE XII

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES ET RÉALISATIONS D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (SOFRECOM)

ORIGINE ET RAISONS DE SA CRÉATION

SOFRECOM est une société anonyme d'économie mixte constituée en 1966, à l'initiative du Ministère des Postes et Télécommunications, afin de permettre une activité d'ingénierie destinée à diffuser la technique française des Télécommunications. Elle fait ainsi partie de la série des sociétés du type SOFRE, représentant chacune un secteur industriel : SOFRERAIL, SOFREMINES, SOFRELEC, SOGREGAZ...

Cette société à compétence mondiale constitue un support pour la diffusion et l'exportation de la technique française des Télécommunications.

Sur le plan particulier des Etats francophones d'Afrique noire et de Madagascar, elle travaille en liaison très étroite avec le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères (coopération).

FORME JURIDIQUE

SOFRECOM est une société anonyme au capital de 1.000.000 de francs, à participation minoritaire de l'Etat (1/3). Les deux autres tiers sont apportés, à part égale, par un groupe de huit banques de dépôts et d'affaires :

- Banque nationale de Paris, Société générale, Crédit lyonnais.
- Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de Suez, Banque de l'Indochine, Banque de l'Union parisienne C.F.C.B.
- Banque française du commerce extérieur.

Le conseil d'administration comporte des représentants des ministères intéressés (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Postes et Télécommunications, Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères) ; l'Etat dispose d'un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation (4 sur 12) et de dix censeurs.

De par son organisation, SOFRECOM conserve toute son indépendance et sa liberté envers les sociétés industrielles : c'est donc dans une position tout à fait impartiale qu'elle offre des solutions techniques et suggère l'équipement le mieux approprié à ses clients. Ce caractère lui a déjà permis de se faire agréer comme bureau d'études par plusieurs grandes organisations internationales : Fonds européen de développement, Banque mondiale, Fonds spécial des Nations-Unies, Banque asiatique, Banque interaméricain de développement.

MOYENS DE FONCTIONNEMENT

SOFRECOM dispose d'un personnel permanent réduit. Cette équipe homogène composée de 12 spécialistes détachés eux-mêmes pour la plupart, auprès de SOFRECOM par l'administration des Postes et Télécommunication est apte à étudier l'ensemble des problèmes qui concernent les Télécommunications.

De plus pour ses travaux SOFRECOM peut :

- disposer des laboratoires de recherche et du centre de calcul du Centre national d'études des télécommunications ;
- recourir pour ses études et travaux aux ingénieurs et cadres hautement qualifiés dans le domaine des Télécommunications du Ministère des P.T.T.

ACTIVITÉS

L'activité de SOFRECOM en 1973 confirme l'audience internationale acquise par celle-ci durant les années précédentes.

Parmi les contrats conclus depuis septembre 1972, il est intéressant de noter quelques affaires très significatives de l'activité de SOFRECOM tant par leur nature que par leur situation géographique.

Moyen-Orient.

Irak.

Deux contrats ont été conclus avec le gouvernement irakien. L'un ayant pour objet l'étude de l'implantation et le contrôle de la réalisation de la station terrienne de communications par satellite de Bagdad et du centre de transit international associé, l'autre de contrôle et la mise en service d'un réseau militaire de télécommunication (câble coaxial - réseaux automatiques de commutation téléphonique et télégraphique.

Iran.

Un contrat a été conclu avec la Télécommunication Company of Iran pour l'étude du réaménagement et de l'extension du réseau national de commutation automatique.

Extrême-Orient

Vietnam.

Etude d'un nouveau central automatique et du réseau de Saïgon.

Indonésie.

Etude d'un réseau privé de transmission radiophonique.

Afrique.

Sénégal.

Etude du réaménagement du réseau de Dakar et du Nord-Sénégal.

Côte-d'Ivoire.

Ingénierie de la première extension du plan de télécommunication 71-75.

Zaïre.

Etude de l'implantation d'un réseau de stations terriennes de communication par satellite.

Perspective.

De nouvelles affaires sont en cours de discussion, en Iran, au Vietnam, au Zaïre et dans d'autres pays africains.

En août 73 nous avons répondu à un appel d'offres de l'Indonésie qui a pour objet l'ingénierie d'étude et de réalisation de 180.000 lignes téléphoniques urbaines ; 44 centraux 7.800 circuits interurbains.

Conclusion.

Par ses études de planification générale et de préinvestissement, SOFRECOM a donné aux Etats qui ont fait appel à son concours, une base économique et financière solide pour la constitution des dossiers de financements d'ouvrages de Télécommunications auprès de divers organismes prêteurs internationaux.

En dehors de cette activité de planification, SOFRECOM a pris en charge l'étude et la surveillance de réalisation de nombreux et importants ouvrages dans le domaine de la commutation, de la transmission téléphonique et télégraphique, des Télécommunications spatiales.

SOFRECOM possède le potentiel intellectuel et technique nécessaire pour mener à bien de grandes réalisations dans le domaine mondial des Télécommunications.

ANNEXE XIII

BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR CABLES (SOTELEC) EN 1972 ET 1973

Les études de SOTELEC ont essentiellement porté en 1972 sur :

- les liaisons en transmission numérique à courte et à longue distance ;
- l'extension à 60 MHz de la gamme des fréquences transmises ;
- la mise au point d'une nouvelle paire coaxiale 3,7/13,5 mm ;
- la comparaison économique des différentes solutions permettant l'accroissement du nombre de voies du réseau ;
- l'étude des câbles et des guides d'ondes ;
- la normalisation et la fiabilité du matériel ;
- les transmissions de données ;
- les nouveaux équipements de télégraphie harmonique.

En 1973 les sujets particulièrement traités sont les suivants :

- nouveaux procédés de filtrage et de modulation applicables à des équipements terminaux téléphoniques à courants porteurs ;
- équipements de ligne et d'extrémité pour le système à 60 MHz ;
- équipement multiplex temporel de télégraphie et de transmission de données sur bande de base, groupe primaire et liaison M.I.C. ;
- équipements de ligne et d'extrémité pour liaisons en numérique sur paires symétriques et sur paires coaxiales ;
- équipements de transmission numérique d'ordres 2, 3 et 4 ;
- nouvelle génération de matériel numérique T.N. 1 ;
- câbles posés à la charrue ;
- câbles pour transmissions numériques ;
- guides d'ondes ;
- procédés nouveaux d'étanchéité des câbles ;
- développement des études relatives à l'économie des systèmes ;
- fiabilité des systèmes.

Objet.

La SOTELEC a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications à grande distance sur conducteurs, et en vue de la réalisation d'installations, dans son domaine territorial :

- l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle ;
- une coordination technique et la constitution d'une documentation.

Nature juridique.

La SOTELEC est une société d'économie mixte sans activité commerciale, et ne faisant pas de bénéfice. Ses dépenses de fonctionnement sont exactement couvertes par des cotisations de ses cinq sociétés participantes ; l'Etat ne contribue pas aux dépenses de fonctionnement.

La SOTELEC est administrée par un conseil de gérance comprenant 8 membres dont 3 représentants de l'Etat. La présidence du conseil est assurée, *ès qualité*, par le directeur général des Télécommunications.

Le contrôle économique et financier est assuré par un contrôleur d'Etat. Le bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé par arrêté interministériel.

Composition du capital.

Le capital social est réparti comme suit :

1° l'Etat (administration des P.T.T.)	8.640 F
2° la Société lignes télégraphiques et téléphoniques	2.304 »
3° la Compagnie générale d'électricité	2.304 »
4° la Société anonyme des télécommunications	2.304 »
5° la Compagnie industrielle des télécommunications C.I.T.-ALCATEL ..	2.304 »
6° la Société télécommunications radioélectriques et téléphoniques ..	2.304 »

soit au total un capital social de 20.160 F
(vingt mille cent soixante francs).

Moyens de fonctionnement de la société.

SOTELEC fonctionne avec un effectif permanent réduit de 9 personnes. A côté de ses activités propres relatives :

- à son service de la propriété industrielle,
- aux publications qu'elle édite,

elle anime l'ensemble des activités d'étude dans son secteur, au moyen de sa commission consultative technique, des sous-commissions, et des équipes de travail qui la constituent. Ces organismes regroupent l'essentiel du personnel qualifié de l'administration et des sociétés membres.

Évolution prochaine.

Le domaine d'application de SOTELEC devrait être étendu aux transmissions par faisceaux hertziens, ce qui pourrait ouvrir la porte à la société Thomson-C.S.F.

ANNEXE XIV

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TÉLÉDISTRIBUTION

I. — ORIGINE ET RAISONS DE SA CRÉATION

La Société française de télédistribution est une société anonyme constituée le 19 mars 1973 et régie par les Lois et règlements en vigueur sur les sociétés anonymes et les sociétés d'économie mixte ainsi que par ses propres statuts.

Sa création répond au souci des membres fondateurs administration des P.T.T. et O.R.T.F.) de disposer d'un instrument d'études et d'expérimentation leur permettant l'examen en commun des problèmes nombreux et parfois délicats soulevés par le développement de la télédistribution.

- La télédistribution peut être définie comme toute distribution, par câble, à partir d'une installation centrale, à des personnes déterminées, de signaux de radiotélévision destinés au public.
- En l'état actuel de la législation la Société française de télédistribution s'appuie sur les textes officiels suivants :

Loi du 3 juillet 1972 : portant statut de l'O.R.T.F. (art. 2 et 3).

Code des Postes et Télécommunications : articles L 33 et L 34 (monopole).

II. — FORME JURIDIQUE - CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

La Société française de télédistribution est une société anonyme au capital initial de 2 millions de francs, avec participation financière égale de la part des deux membres fondateurs (Etat et Office de radiodiffusion - télévision française).

Toute modification ultérieure du capital social qui pourrait intervenir du fait notamment du développement de l'activité de la société devrait maintenir cette égalité de participation au capital.

III. — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la S.F.T. se compose de :

- un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- cinq représentants du Ministère des P.T.T. ;
- un représentant du Ministère chargé de l'Information ;
- cinq représentants de l'O.R.T.F. parmi lesquels un membre de son conseil d'administration représentant la presse écrite.

La durée des fonctions des administrateurs de ce conseil est de six années.

IV. — CONTROLE DE TUTELLE DE LA SOCIÉTÉ

- la S.F.T. est soumise au contrôle économique et financier de l'Etat (contrôleur d'Etat désigné par le Ministre de l'Economie et des Finances) ;
- le contrôle des comptes de la société est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes ;
- toute modification des statuts est soumise à l'approbation par décret.

V. — FONCTIONNEMENT DE LA S.F.T.

- la Société française de télédistribution dispose d'un personnel réduit. L'effectif est actuellement de 9 personnes ;
- conformément aux statuts (art. 2) - la société a pour objet :

L'étude de l'exercice conjoint des compétences confiées à l'O.R.T.F. et à l'administration des P.T.T. en matière de distribution par fil, et des conditions de son développement

L'étude ainsi que l'expérimentation de la technique et de l'exploitation de réseaux de distribution par fil.

VI. — MISSION - ACTIVITÉS

Cette Société a pour mission d'étudier les conditions de développement de la télédistribution en France et de participer financièrement à la réalisation et à l'exploitation de réseaux expérimentaux.

Le Conseil d'administration a proposé au Gouvernement une liste d'expériences choisies avec le souci d'échantillonner le marché national potentiel, c'est-à-dire tenant compte essentiellement de l'implantation géographique et sociologique. Les villes suivantes ont été retenues pour l'expérience :

- Cergy-Pontoise ;
 - Chamonix ;
 - Créteil ;
 - Grenoble ;
 - Metz ;
 - Nice ;
 - Rennes ;
 - deux expériences seront entreprises également à Paris.
- Ces réseaux pilotes devront mesurer l'intérêt du public pour les nouveaux services qu'apportera la télédistribution, leur rentabilité et d'une manière générale les difficultés rencontrées au cours de leur développement.

A l'heure actuelle, la S.F.T. élabore avec les municipalités choisies et certains intérêts privés, les structures financières juridiques et d'exploitation des réseaux. Parallèlement à ces expériences, la Société française de télédistribution doit réaliser une étude de fond sur la télédistribution en France.

ANNEXE XV

UN NOUVEAU SYSTÈME LE « CENTREX »

La concentration des moyens utilisés par le secteur tertiaire dans les grands ensembles de bureaux ou industriels modifie profondément les concepts techniques et économiques en matière de desserte téléphonique.

L'administration des P.T.T. est détentrice du monopole des télécommunications et doit, à ce titre, rechercher dans l'intérêt général l'optimisation des moyens de financement et des équipements mis en œuvre dans ce secteur.

La création de la Société France-Centrex répond à cet objet tout en garantissant l'Etat la maîtrise indispensable du système Centrex.

En effet le système Centrex se présente comme la juxtaposition de deux services de nature différente :

- le service classique offert par un commutateur privé doté de toutes les facilités connues ;
- le service assuré par des équipements intégrés dans ce commutateur privé alors que jusqu'à présent ces équipements étaient implantés dans le commutateur public de rattachement.

Le système Centrex permet donc de réaliser des économies au plan des dépenses globales d'investissement mais son étroite imbrication avec le réseau public nécessite un contrôle permanent de l'Etat.

En particulier les redevances dues à l'administration pour tout le trafic de départ sont calculées et gardées en mémoire dans le commutateur Centrex ; *il ne pourrait donc être question de laisser à l'initiative privée le soin de calculer, sans contrôle pratique, les recettes de l'Etat.*

Au plan technique, il faut noter les rapports étroits qui doivent lier les installations Centrex au réseau général : les matériels doivent être compatibles et évoluer, si nécessaire, dans les mêmes conditions que les équipements publics.

Compte tenu de l'effort à fournir par ailleurs dans les télécommunications, la participation directe de l'Etat n'est cependant pas apparue souhaitable puisqu'il suffit qu'il soit représenté par une entité juridique placée sous son contrôle étroit, connaissant bien les différents paramètres qui régissent le réseau des P.T.T. et hautement qualifiée au plan technique.

Il est donc prévu de créer une société filiale de la Société française de câbles sous-marins et de radio (F.C.R.) avec des partenaires présentant toutes les garanties (Crédit lyonnais, Banque de Paris et des Pays-Bas, Assurances générales de France).

L'impact sur l'activité des installateurs privés ne devrait pas être important car le marché visé se situe nettement au-dessus des installations réalisées couramment par ces dernières, et apparaît de la seule compétence des grands constructeurs ; dans ces conditions la société devrait au contraire aider à l'amélioration des méthodes et permettre la standardisation des équipements nécessaires face à la concurrence internationale.

ANNEXE XVI

LES PROGRAMMES D'ACTION SECTORIELS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ANALYSE DES OPÉRATIONS NOUVELLES

Art. 10. — Programme réseau international.

Ces crédits ont pour but de permettre à un nombre croissant d'abonnés d'avoir accès à l'automatique international, tout en répondant à la croissance du trafic international.

Les réalisations s'expriment en nombre de joncteurs internationaux commandés.
Commandes prévues en 1974 : 4.900.

Art. 20 et 30. — Programme réseau national et régional.

Ces crédits doivent permettre d'accroître la fluidité du trafic interurbain. Les réalisations s'expriment en équipements d'extrémité, câbles coaxiaux, faisceaux hertziens et joncteurs interautomatiques.

Commandes prévues pour 1974.

Transmission (1) :

- équipements d'extrémité : 13.900.
- infrastructure (câbles coaxiaux) : 18.000 kilomètres paires coaxiales, 1,2/4,4.
- faisceaux hertziens : engagements par rapport à 1973 : + 40 %.

Commutation nationale :

- joncteurs interautomatiques : 40.000.

Commutation régionale (2) :

- joncteurs interautomatiques : 75.000.

Comparaison entre 1973 et 1974.

Transmission (1) :

	1973	1974
— équipement d'extrémité	10.000	13.900
— infrastructures (km paires coaxiales 1,2/4,4)	15.000	18.000
— faisceaux hertziens : engagements par rapport à 1973		+ 40 %

Commutation nationale :

- joncteurs interautomatiques
 31.000 | 40.000 |

Commutation régionale (2) :

- joncteurs interautomatiques
 60.000 | 75.000 |

(1) Une partie des équipements et infrastructures est utilisée par le réseau national.

(2) Pour mémoire : ce programme fait partie du programme « distribution ».

Art. 40. — Programme distribution téléphonique.

Ces crédits sont destinés à l'ensemble des opérations visant à satisfaire les besoins ponctuels de raccordement en téléphone à l'intérieur des zones géographiques (groupements) selon lesquelles est découpé le territoire.

La programmation de la totalité de ces crédits est de l'entière responsabilité des instances régionales — sous réserve de la nécessaire coordination du réseau national dans son ensemble. Ils représentant environ 58 % des crédits du chapitre.

Les réalisations s'expriment en :

a) *Nombre d'équipements d'abonnés* : (commandes prévues en 1974)

— extension	1.250.530
— modernisation : (automatisation)	371.450
— renouvellement	119.470

b) *Taux d'automatisation*

Le taux d'automatisation des abonnés au téléphone de 84,5 % à la fin de 1972 passera à 92,6 % à la fin de 1974.

Art. 50. — Programmes telex réseau.

Ces crédits sont destinés aux opérations permettant la mise en place d'équipements spécifiques du trafic interurbain.

Les réalisations s'expriment en nombre de voies harmoniques et systèmes numériques installés.

Commandes prévues en 1974 : 7.000 voies harmoniques et systèmes numériques

Art. 60. — Programme telex distribution.

Les crédits prévus permettent d'accroître le parc des abonnés au télex.

Les réalisations s'expriment en nombre d'équipements d'extrémité commandés.

Commandes prévues en 1974 : 16.000 équipements d'extrémité.